

jeudi

Les Nordiques trop généreux pour gagner!

page C-1

Bobby Hull rejoint Howe à Hartford

page C-1

Dick Williams restera aussi intraitable

page C-2

Un mal nécessaire

En hiver, le sel sur les routes sauve des vies. Mais il entraîne un cortège d'effets négatifs pour l'environnement. Raymond Gagné évoque ce mal nécessaire dans trois articles paraissant aujourd'hui et demain.

page A-7

Intérêts en hausse

Les taux d'intérêt s'orientent toujours vers la hausse.

page B-3

Pénurie d'essence

L'arrivée du gaz naturel dans l'Est du Canada laisse craindre une pénurie d'essence.

page B-2

En éditorial

Marcel Pépin analyse le départ rate du débat référendaire.

page A-6

Gratitude américaine traduite en pourcentage

WASHINGTON (PC) — Un nouveau sondage révèle que de nombreux Américains estiment que le Canada mériterait l'expression de la gratitude des Etats-Unis pour avoir aidé six diplomates américains à quitter l'Iran. La Roper Organization Inc. de New York, a demandé à 1,923 personnes si le Canada "méritait une salve de 21 coups de canon, 10 douzaines de roses ou une médaille d'or". Parmi les personnes interrogées, 32 pour 100 ont opté pour les trois solutions à la fois. La médaille a recueilli 29 pour 100 des suffrages, tandis que 24 pour 100 se prononçaient en faveur de la salve de canon et 4 pour 100 pour les roses. Le Sénat et la Chambre des représentants ont déjà voté un budget de \$20,000 pour la frappe d'une médaille d'or à l'effigie de M. Kenneth Taylor, ambassadeur du Canada en Iran.

sommaire

Annonces classées	D-6 à D-18
Arts et spectacles	D-2 à D-4
Bandes dessinées	D-18
Bridge	D-18
Carrières et professions	C-6
Décès	D-19
Economie-finances	B-2 à B-6
Feuilleton	D-16
Horoscope	D-17
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1 à D-19
Mot mystère	D-6
Mots croisés	D-15
Où aller à Québec	D-2
Page documentaire	A-7
Patron	D-15
Pierre Champagne	A-12
Santé	A-10
Sport	C-1 à C-7
Télévision	D-4

météo

Ciel variable, quelques chutes de neige, vent modéré, froid. Maximum moins 12. Demain, beau, venteux et froid.

détails, en page D-6



Le Soleil, Yvon Mongrain

Embardée spectaculaire

La chaussée, devenue glissante, ce matin, par la précipitation de quelques centimètres de neige, a causé le dérapage de ce tracteur d'un camion-remorque, propriété de la firme Raoul Guérette Inc., de Dégelis, dans le comté de Témiscouata. A la suite de l'accident, survenu vers 8h30 sur le boulevard Charest-Ouest à la hauteur du boulevard Duplessis, le chauffeur du véhicule, M. Gaston Langlois, 31 ans, de Loretteville, a été hospitalisé pour des blessures mineures.

La colère gronde chez les médecins internes

par Roger BELLEFEUILLE

Les 1800 résidents et internes de la province commencent à manifester de l'impatience. Sans contrat de travail depuis huit mois, soit depuis le 30 juin 1979, ils songent à mettre en place des moyens de pressions si la partie patronale, en l'occurrence le ministère des Affaires sociales et l'Association des hôpitaux du Québec (AHPQ), maintient ce qu'ils qualifient d'attitude "déconcertante et provocatrice".

Ces médecins encore en cours de formation sont effectivement des salariés des centres hospitaliers où ils assurent de la garde pour parfaire leurs connaissances pratiques.

Les internes y oeuvrent, pendant un an, au terme de leurs études universitaires. En vertu de la convention de travail échu, leur salaire est de \$14,431.

Les résidents sont ceux engagés dans l'étude d'une spécialité, un apprentissage qui peut durer de quatre à cinq ans; le revenu de ces derniers est de \$15,836 à \$20,685, selon l'année de résidence. Selon une étude effectuée par la Fédération des résidents et internes de la province de Québec la charge de travail de ces apprentis-médecins va de 70 à 80 heures par semaine, incluant une période de garde obligatoire par semaine d'une durée moyenne de 36 heures.

Un communiqué de la fédération fait donc état de possibles mesures de pressions si la partie patronale ne communique pas "d'ici peu" des offres complètes, tant normatives que salariales.

Quant à la partie syndicale, elle affirme avoir déposé ses demandes il y a dix mois. Il y a eu, en

décembre dernier, suspension des pourparlers en raison de l'état de santé de l'avocat de la table patronale. Ensuite, toujours selon le même communiqué, en dépit des promesses de la partie patronale d'accorder une attention prioritaire aux revendications de la fédération, les choses n'ont cessé depuis de traîner en longueur au point qu'aujourd'hui les pourparlers seraient au point mort. La fédération a donc décidé de consulter ses membres pour juger des meilleurs moyens pour faire redémarrer les négociations.

Les résidents et internes avaient été les premiers professionnels de la santé, en 1968, à débrayer pour améliorer leurs conditions de travail. Une telle mesure pourrait ralentir considérablement l'activité

(Suite à la page A2, 3e col.)

Jamais si peu de neige à Québec

par Guy DUBE

Si les prévisions météorologiques se confirment, la neige aura été si rare en février dans la région de Québec qu'il s'agira d'un record de tous les temps.

Jusqu'à hier, il n'était en effet tombé que 21,6 centimètres de neige à Québec, en février 1980, contre une normale de 70 cm. L'ancien record avait été établi en 1957, avec 24,4 cm. Environnement Canada ne prévoyait, hier, qu'environ deux centimètres de neige d'ici la fin de février (demain).

Janvier 1980, on s'en rappelle, avait failli briser un record vieux de 31 ans: en janvier 1949, Québec avait reçu 23,9 cm de neige, alors que le mois dernier il n'est tombé que 25,8 centimètres.

Depuis le début de l'hiver, il n'est tombé que 124 centimètres sur notre région, alors que la normale est de 245 centimètres pour une fin de février. L'an dernier, à pareille date, on avait reçu 289 centimètres.

En ce qui a trait à la neige au sol, il y en a 44 centimètres cette

(Suite à la page A2, 3e col.)



Le Soleil, Jean Vallières

Malgré les faibles chutes de neige, plusieurs propriétaires ont été forcés de faire dégager la toiture de leur propriété ces jours-ci.

Bogota: 45 diplomates en otages

dont 14 ambassadeurs

BOGOTA, Colombie (d'après UPI, AFP et AP) — Les guérilleros colombiens d'extrême gauche qui ont attaqué hier après-midi l'ambassade de la République dominicaine à Bogota et qui retiennent quelque 45 otages, parmi lesquels 14 ambassadeurs dont le nonce apostolique et l'ambassadeur des Etats-Unis, ont exigé 50 millions de dollars en rançon, la remise en liberté de tous les prisonniers politiques et la possibilité de quitter le pays, a déclaré hier soir le chef du groupe.

Un homme s'identifiant comme étant "le commandant numéro un" du mouvement "M-19" a déclaré que le groupe exigeait la libération de tous les prisonniers politiques (il y en aurait plus de 300) et non pas seulement ceux appartenant au mouvement.

Les guérilleros ont menacé d'amorcer la "pénible tâche" d'exécuter les otages si l'armée ne se retire pas des abords du complexe diplomatique.

Un des guérilleros, blessé au cours de l'assaut à l'ambassade, est mort hier soir, a fait savoir un porte-parole du mouvement extrémiste "M-19".

Toutefois, les guérilleros ont accepté de négocier avec l'administrateur des Affaires étrangères colombien, M. Alfredo Vasquez Carrizosa, a-t-on annoncé officiellement la nuit dernière. M. Vasquez a fréquemment critiqué l'actuel gouvernement pour avoir accordé aux militaires le droit d'arrêter et de juger des civils soupçonnés d'appartenir à la guérilla.

Accompagné d'un médecin, l'administrateur a pu pénétrer dans les locaux de l'ambassade et s'entretenir avec le chef du commando. Il a également pris contact avec la "Commission de négociation" désignée par les guérilleros et composée des représentants des Etats-Unis, du Venezuela, du Mexique et

(Suite à la page A2, 1re col.)



Un policier sur le toit de l'ambassade de la République dominicaine à Bogota, en Colombie, tente de jeter un coup d'oeil à l'intérieur de l'édifice où sont détenus depuis hier midi, 45 ambassadeurs et membres de personnel diplomatique par des guérilleros d'extrême gauche du groupe "M-19", le groupe le plus actif et le plus violent de la Colombie.

A Laval, un millier d'étudiants refusent de payer le dîner

par J.-Claude RIVARD

Ce fut hier, le jour "J", au pavillon Pollack, alors que plusieurs centaines d'étudiants de l'université Laval ont collectivement donné suite à leur intention de dîner gratuitement à la cafétéria centrale ainsi qu'à la "Boîte à lunch", pour protester contre le coût croissant de l'alimentation sur le campus.

Bien que les plus conservateurs,

du côté de l'administration, évaluent à environ 700 le nombre de ceux qui ont participé à cette manifestation inédite, le Comité des entreprises auxiliaires parle d'un millier d'étudiants "au moins".

Les événements se sont déroulés en moins d'une demi-heure. Grâce à un système de communications pyramidal et exclusivement verbal, les manifestants

(Suite à la page A2, 1re col.)

A 40 ans, apprendre à lire et à écrire...

par Gilles OUELLET

Une douzaine de personnes du nord de Charlesbourg, âgées pour la plupart dans la quarantaine, ont repris le chemin de l'école, hier soir, pour apprendre à lire et à écrire.

Ces citoyens forment le huitième groupe à s'inscrire à ces cours du service d'éducation des adultes de la Commission régionale Jean-Talton dans le secteur Notre-Dame-des-Laurentides et Saint-Adolphe; une centaine de personnes bénéficient de ce programme actuellement dans la régionale.

Deux soirs par semaine, pendant les 12 prochaines semaines, ces adultes travailleront avec des spécialistes en correction d'apprentissage et apprendront à lire et à écrire à partir de leur langage plus familier et de leur environnement.

Ce programme, préparé en 1976 par Mme Viviane Racine au terme d'une étude des besoins du milieu, connaît de plus en plus de succès, selon M. Guy Dumas, qui dépiste et recrute les analphabètes en faisant du porte à porte dans la région.

M. Dumas a confié que les

(Suite à la page A2, 1re col.)

Les libéraux craignent un éventuel contrôle des changes au Québec

par Raymond GIROUX

Si l'union monétaire entre le Québec et le Canada ne fonctionne pas, ou si le Parti québécois décide un jour d'instaurer son programme au chapitre du contrôle des échanges, il devra instaurer un contrôle des changes.

Un tel contrôle, courant dans des pays en crise ou à haut niveau d'instabilité politique comme l'Europe d'après-guerre, signifierait une réglementation du montant de devises étrangères qu'un Québécois peut détenir ou acquérir, soit comme importateur ou exportateur ou, tout simplement, comme touriste partant pour l'étranger.

Cette crainte est exprimée par l'économiste François Lacasse, directeur de la recherche au Parti libéral de Québec et auteur d'un des textes référendaires dévoilés plus tôt cette semaine, sous le titre "L'association économique: faiblesses et contradictions".

M. Lacasse a indiqué au SOLEIL, au cours d'une entrevue, que les canaux de sortie, pour l'argent, sont tellement nombreux que si l'union

monétaire proposée par le Parti québécois n'est pas acceptée par le reste du Canada, comme il le prévoit, un gouvernement responsable devrait imposer un tel contrôle.

De nombreux citoyens auraient alors la tentation, croit-il, de placer leur argent à l'étranger, "juste pour voir", en attendant que la situation se stabilise, "pour une période indéterminée", comme il l'écrit dans son document.

Le gouvernement québécois peut toujours, à son avis, passer une loi interdisant les transferts de fonds à l'étranger, mais il n'a pas le contrôle sur les banques à charte fédérale, encore que de bons technocrates peuvent trouver des "trous" pour imposer un contrôle temporaire, en attendant que les tribunaux interviennent.

Du côté de l'épargne, M. Lacasse estime que "les intentions péquistes en matière financière ne permettraient plus aux Québécois de jouir des avantages économiques d'une véritable intégration avec le reste du Canada".

Le système fédéral ne pourrait en effet accepter les contraintes inscrites

au programme du Parti québécois qui signifie, d'après lui, un contrôle sur les entrées et les sorties de capitaux.

Premier obstacle: le code des investissements, qui limite la participation étrangère à 49 pour 100 dans des secteurs comme les services publics, et le réinvestissement à plus de 50 pour 100 des bénéfices au Québec.

Second obstacle: la Régie des institutions financières, qui s'orientent "vers un cloisonnement du marché québécois", en limitant le droit des épargnants à placer leur argent là où il leur semble bon, dans les institutions qu'ils préfèrent.

"Les propositions péquistes en matière financière, écrit l'auteur, et particulièrement celles portant sur la canalisation de l'épargne, sont incompatibles avec une véritable union monétaire. En effet, les contrôles et la réglementation qu'elles supposent ne conviennent nullement à un seul espace économique utilisant la même monnaie."

"Plus encore, ajoute-t-il, les propositions financières du Parti québécois sont telles que l'instrument idéal de leur mise en place serait le contrôle

La Quotidienne

(tirage de mercredi)

5-7-0

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30

Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS

647-3233

REDACTION

647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896 est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6 par Le Soleil Limitee "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

le mot du jour

Non potable

"Le vrac", ça n'existe pas. Il n'y a que la locution "en vrac" qui veut dire péle-mêle ou sans emballage. Voyez-vous ça une cargaison de liquides en vrac: de la bière, de l'essence, du vinaigre, du lait, etc. Pouah!

Pierre BELLEAU

Les Doobie Brothers raflent quatre "Grammy"

LOS ANGELES (AP) — A la 22e cérémonie annuelle des Grammy Awards, hier soir, les Doobie Brothers, Donna Summer et Kenny Rogers venaient en tête d'un imposant groupe de super-vedettes, et remportaient les prix les plus prestigieux de l'industrie américaine du disque.

Les Doobie Brothers ont remporté quatre prix dont celui de la meilleure performance vocale de musique pop de groupe pour leur "Minute by Minute". Un des membres du groupe, Michael McDonald, a également reçu un prix pour l'agencement de "What a Fool Believes".

Pour "Hot Stuff", Donna Summer a reçu le prix de la meilleure performance féminine de musique rock vocale. Laureate dans plusieurs catégories, Donna Summer a pourtant cédé le pas devant Dionne Warwick qui a reçu le premier prix pour "Déjà Vu" dans la catégorie féminine du rythme et des blues. Summer a également été surclassée par Gloria Gaynor dans la nouvelle catégorie disco pour son hymne féministe "I Will Survive".

Le prix Grammy est, pour l'industrie de la musique, l'équivalent de l'Oscar. Il peut donner à un disque la même poussée que l'Oscar donne à un film.



Dionne WARWICK

A Laval, un...

(Suite de la première page)

tants se sont spontanément donné rendez-vous pour 11h30 à la porte des cafétérias du Pollack.

A l'ouverture de celles-ci, chacun est tour à tour, passé devant les comptoirs pour se faire généreusement servir et ensuite filer devant les caissières sans payer.

Ce que constatant, l'administration du service alimentaire est intervenue, sur le coup de midi, pour fermer les portes et renvoyer ailleurs d'innombrables affamés qui commençaient à faire la file.

Ces derniers se sont, en grande partie, retrouvés à "La Résille" où les manifestants se sont limités à distribuer des tracts.

La manifestation a été organisée à la suggestion du "Comité des entreprises auxiliaires" un organisme qui réclame l'infusion de profits annuels des services auxiliaires de l'université, dans le secteur alimentaire pour y combler les déficits enregistrés d'une année à l'autre.

Dans ses communiqués, le comité s'insurge contre une hausse de prix de 23 pour 100 comparativement à l'an dernier et réclame un retour à la situation qui prévalait en 1979.

Il projette de nouvelles manifestations, semblables à celle d'hier, selon que l'université sera attentive ou pas à ses revendications.

Victime des apaches

NEW YORK (AP) — Un homme de 37 ans, une flèche plantée dans l'épaule, est entré hier dans une station de métro à Brooklyn et a annoncé à un employé qu'il avait été blessé sur la rue.

L'homme qui saignait abondamment a été conduit à l'hôpital juif de Brooklyn où les médecins ont extrait la flèche.

La colère...

(Suite de la première page)

des hôpitaux et en particulier des services de chirurgie, en plus de compliquer sensiblement la tâche de leurs aînés qui agissent comme maîtres de stage pratique en vertu de contrats d'affiliation avec les facultés de Médecine.

Jamais...

(Suite de la première page)

année, comparativement à 82 l'an dernier.

Et il n'y a pas encore de tempête en vue! En effet, une crête de haute pression doit s'installer au-dessus du Québec, à compter des prochaines heures, ce qui nous apportera, encore une fois, du beau temps, mais très froid.

Le mercure, à la fin de février, se maintient habituellement aux environs de -4, le jour, et de -13, la nuit. Hier, il est descendu à -26 (nuit) et à -15 (jour).

A 40 ans, apprendre...

(Suite de la première page)

personnes qui acceptent de suivre ces cours sont d'abord gênées mais qu'elles prennent rapidement une certaine assurance en elles en découvrant ce qu'elles apprennent. Graduellement, ces citoyens s'éveillent à leurs conditions sociales et économiques souvent difficiles, a dit M. Dumas.

Des témoignages de personnes qui ont déjà suivi ces cours, mais qui demandent de garder l'anonymat, sont éloquentes: "Une libération", "c'est une nécessité", "c'est un bien-être incroyable", répètent des personnes heureuses de lire et de pouvoir écrire.

D'autres commissions scolaires de la grande région de Québec, notamment Orléans, Tilly, Chauveau et la Commission des écoles

catholiques de Québec, dispensent des cours d'alphabétisation chez les adultes, mais seule la régionale Jean-Talon aurait un permanent oeuvrant dans les milieux populaires afin de promouvoir les cours, de dépister et recruter les citoyens susceptibles d'être intéressés par ces cours de lecture et d'écriture.

La régionale Jean-Talon, par le biais du service d'éducation des adultes, consacrerait environ \$50.000 pour ces cours d'alphabétisation cette année.

Selon la Direction générale de l'éducation aux adultes au ministère de l'Éducation, il y aurait quelque 50.000 personnes qui ne sauraient ni lire ni écrire au Québec, en plus de 350.000 citoyens qui auraient une scolarité inférieure à une quatrième année.

Bogota: 45...

(Suite de la première page)

du nonce apostolique, ajoute-t-on de même source.

Voici la liste des diplomates retenus en otages, telle qu'elle a été confirmée par le ministère colombien des Affaires étrangères:

Les ambassadeurs M. Aquiles Pinto (Guatemala), M. Leonard Pierre-Louis (Haïti), M. Gerardo Eulalio do Nascimento E Silva (Brésil), M. Edgar Selzer (Autriche), M. Jean Bourgeois (Suisse), le nonce apostolique Angelo Acervi (Vatican), M. Fernando Gomez (Uruguay), M. Salah Aloba (Égypte), Ricardo Galan (Mexique), M. Virgilio Lovera (Venezuela), Mme Maria Elena Chasau (Costa Rica), M. Diogenes Mayil Burgos (République dominicaine), M. Diego Asencio (États-Unis), Eliako Barak (Israël).

Egalement retenus en otages les représentants diplomatiques du Paraguay, M. Oscar Gostagia et celui de Bolivie, dont l'identité n'a pas été révélée.

D'autres ambassadeurs invités à la réception, dont celui de la France, ont pu être prévenus à

temps avant de se rendre à l'ambassade.

Selon le directeur de la radio, le commando serait composé de trente personnes se réclamant du mouvement d'extrême gauche "M-19", qui a pris comme nom de code "Alonso Zambrano - Justice et démocratie", en mémoire d'un de ses membres mort "sous la torture après cinq jours de détention dans une caserne militaire de la ville de Cali".

Cette organisation a lancé de nombreuses opérations de guérilla urbaine en Colombie jusqu'à ce que l'armée arrête quelque 1.000 de ses membres dont 400 ont comparu en cour martiale depuis le début de l'année.

C'est le plus actif et le plus violent de la demi-douzaine de groupes extrémistes de gauche que compte la Colombie.

Un à deux mois

La durée de la prise d'otages pourrait être "d'un à deux mois si nécessaire", ont affirmé les guérilleros, ajoutant qu'ils ne répondront pas de la sécurité des otages si les

forces militaires commettent une quelconque erreur".

Les très nombreux journalistes présents autour de l'ambassade ont pu assister à plusieurs reprises à un échange de coups de feu entre les forces spéciales colombiennes équipées d'engins blindés et les guérilleros.

Selon plusieurs témoignages dignes de foi, le commando a réussi à pénétrer dans les locaux de la mission diplomatique dominicaine en tenue de sport, après avoir fait semblant de s'entraîner à la course à pied sur le trottoir longeant l'ambassade.

Aux États-Unis, le secrétaire d'Etat Cyrus Vance a condamné la prise de l'ambassade et du personnel diplomatique comme étant "un acte de violence terroriste méprisable et déshonorant contre le personnel diplomatique étranger".

A New York, le secrétaire général des Nations unies a émis un appel à la libération immédiate des otages.

LES PANTALONS...



pantalons nouvelles longueurs
en coton tissé
extensible

pantalon longueur cheville

étroit, coupe inspirée du jean denim,

poches plaquées à l'arrière.

noir, rouge, écru 6 à 16 \$40,00

le sweat-shirt liséré

exclusif à Simons. Inspiré du

sport actif, encolure en V à

liséré contrastant, manches raglan.

choix de couleurs P.M.G. \$40,00

à droite:

le pantalon Capri

style corsaire, fendu au bas,

coutures surpiquées, poches

plaquées à l'arrière.

noir, rouge, écru 6 à 14 \$38,00

la maison

simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

Léon Dion prône la mise au rancart du livre beige

par Denis LESSARD

(PC) — Les délégués au prochain congrès libéral ne devraient pas endosser le contenu du livre beige mais bien demander qu'il soit mis au rancart telle que la proposition constitutionnelle est mal orientée.

C'est l'avis qu'exprimait hier à Québec le politologue Léon Dion qualifiant même d'"idiotie" la position du Parti libéral sur la question de la langue d'enseignement. Les délégués libéraux devraient selon lui demander que des études supplémentaires soient entreprises sur le sens de la position prise par la commission constitutionnelle du parti.

Sur cette question de la langue d'enseignement, la proposition du livre beige n'a absolument aucun sens si on tente de l'étendre à tout le Canada, selon le professeur Dion.

"Le livre beige, malgré ses prétentions est un document québécois et sur de nombreux aspects, il ne reflète que le point de vue du Québec", d'où l'incohérence de plusieurs résolutions des délégués souligne-t-il. M. Dion faisant allusion au "cahier des résolutions" rendu public par le Parti libéral la semaine dernière et qui servira de document de base au congrès de demain.

Un recul

Selon M. Dion, le livre beige met de côté tout ce qui s'est fait au Québec depuis une vingtaine d'années, tout ce qui a été proposé par ceux qui se sont penchés sur la question nationale.

Rappelant qu'il avait collaboré au rapport de la Commission Pépin-Robarts, l'universitaire s'est dit particulièrement "piqué" par l'affirmation de trois députés libéraux qui tendait à faire croire que le livre beige n'entraîne pas en contradiction avec le rapport Pépin-Robarts. Selon lui, ces députés ont fait une étude "ou rapide... ou politicienne".

Pour Léon Dion, le livre blanc du gouvernement accordait une place plus juste aux rapports de la Commission sur le bilinguisme et de la Commission Pépin-Robarts.

"Le livre beige mentionne bien ces deux commissions, mais il en parle comme deux causes de crises", a-t-il ajouté.

Un froid

L'universitaire qui faisait paraître cette semaine une série de textes particulièrement critique à l'égard du livre beige dans le quotidien mont-

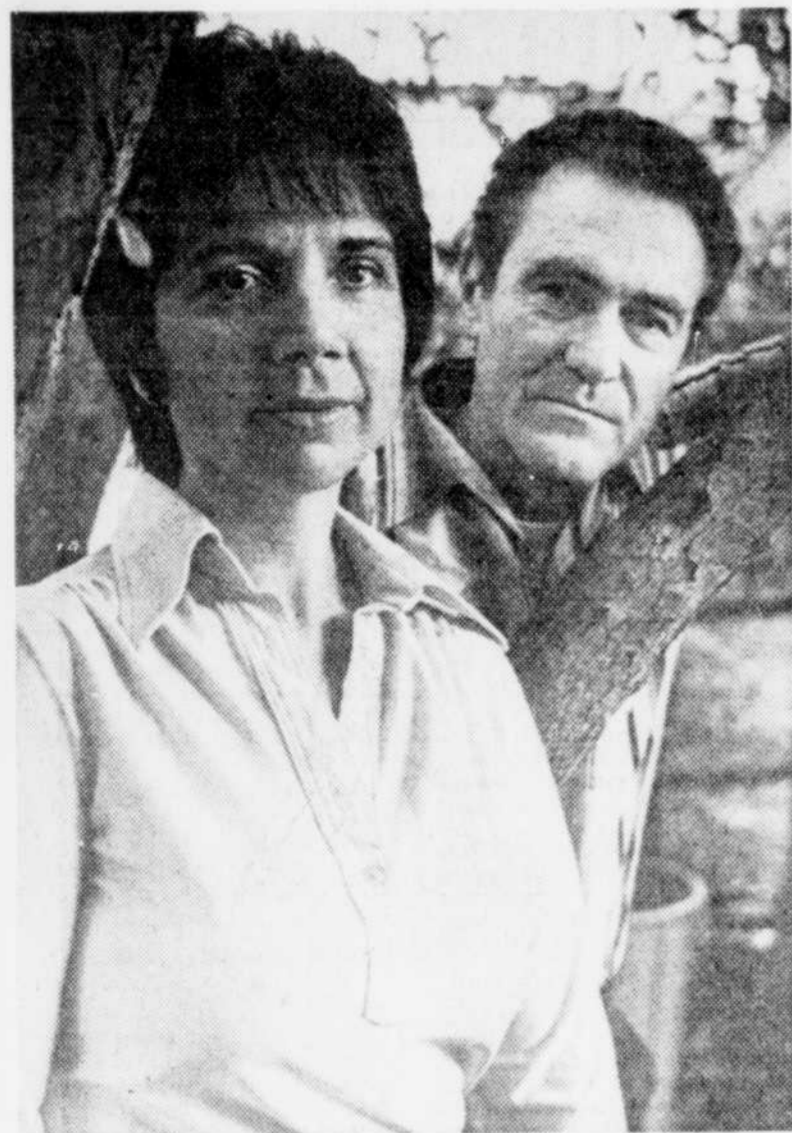
réalis "Le Devoir", a indiqué au passage que la date de parution de ses textes avait été influencée par la tenue prochaine du congrès libéral.

"J'ai moi aussi mes stratégies" a-t-il déclaré rappelant que M. Ryan était venu en personne lui demander à l'été 1978 de faire partie de la commission libérale, invitation qu'il avait déclinée. Peu après la publication des textes dans Le Devoir, M. Ryan aurait lors d'une émission de ligne ouverte à Sherbrooke qualifié d'"analyste frustré" M. Dion.

Invité à commenter l'absence anticipée de M. Ryan à un colloque sur la

question nationale organisé par l'Université Laval et dont M. Dion devait être le président, l'universitaire a dit espérer ne pas avoir à faire de lien entre sa prise de position de cette semaine et la défection du leader libéral. Il a par ailleurs indiqué que si tel était le cas, c'est que M. Ryan était pour le moins susceptible.

Quant à sa position référendaire, le politologue s'est engagé à la rendre publique vers la fin de mars contrairement à son habitude lors d'élections générales parce que selon lui, à la différence d'une élection ordinaire, c'est toute la notion de pays et de patrie qui sera engagée dans le scrutin de juin.



Nouvelle charte de la ville de Québec

Un seul refus en perspective, l'identification obligatoire

par Denis ANGERS

Rémunération des élus, démocratie municipale et identification obligatoire ont monopolisé l'attention des intervenants, hier, lors de la première journée d'étude en commission parlementaire du projet de loi 216, amendement à la charte de la ville de Québec.

Tardif propose le droit de parole pour les citoyens

Comme autant de leitmotiv, ces thèmes controversés sont en effet revenus dans huit des mémoires soumis aux députés de la Commission des affaires municipales. Les groupes représentés ont estimé globalement que les hausses de traitement réclamées par la municipalité sont trop élevées, que la charte devrait contenir des garanties démocratiques additionnelles et que l'amendement forçant un contrevenant à s'identifier devrait tout bonnement être rejeté par les autorités gouvernementales.

Toutefois, en dépit des représentations successives du Rassemblement populaire, de la Ligue des citoyens de Saint-Sacrement, du Comité des citoyens du Vieux-Québec entre autres, le ministre Guy Tardif a clairement laissé entendre qu'il n'était pas de son intention de forcer la main à l'administration Pelletier ni de lui imposer des réformes en profondeur, hormis pour ce qui est de l'identification obligatoire.

Dans ce dernier cas, le ministre des Affaires municipales a émis l'opinion qu'un tel amendement ne pouvait être accepté par le gouvernement, notamment en vertu d'un avis du ministère de la Justice qui croit que les inconvénients au travail policier que cherche à éliminer la ville

devraient plutôt faire l'objet de modifications à la loi de police du Québec. De plus, d'indiquer M. Tardif, un amendement semblable réclamé la semaine dernière par Montréal a déjà été rejeté. Et ce, même s'il était de moindre portée que celui présenté par les autorités de la capitale.

Sur cette question litigieuse, le ministre a d'ailleurs reçu l'appui du critique libéral Jean-Claude Rivest, lui aussi réticent à accorder un tel pouvoir d'interpellation aux agents de la paix.

Des lois générales

Quant aux augmentations salariales et aux mécanismes de décision démocratique stigmatisés par les divers intervenants d'hier, ils devraient faire l'objet de lois générales plutôt que d'amendements à une charte particulière, de dire M. Tardif.

Au chapitre des salaires des élus, le ministre Tardif a annoncé qu'il était à préparer une loi qui haussera la rémunération des édiles dans toutes les municipalités du Québec. Du coup, a-t-il dit, le gouvernement pourrait attendre avant de trancher le cas de Québec, d'autant plus que la loi à venir aura effet rétroactif au premier janvier dernier. Pour M. Tardif, une

augmentation ne pourrait être consentie aux élus de Québec que si ces derniers prouvent que, dans la capitale, l'urgence leur interdit d'attendre une législation générale qui doit être déposée au cours de la présente session.

Quant aux multiples récriminations des groupes représentés à l'endroit des failles que connaît la vie démocratique à Québec, le ministre n'a pas voulu faire des amendements à la charte un prétexte pour introduire isolément les réformes que contenaient les propositions soumises lors de la conférence Québec-municipalités de 1978. "Ce serait illusoire de penser que nous appliquerons ces mesures à la ville de Québec seule, dès maintenant", de trancher M. Tardif. Au mieux, le gouvernement envisage-t-il généraliser l'application de la loi 44 régissant les élections municipales, laissant au conseil de Québec la maîtrise de sa procédure.

Par ailleurs, le maire Jean Pelletier a reporté à aujourd'hui ses commentaires sur l'amendement relatif à l'obligation de s'identifier faite aux contrevenants municipaux. M. Pelletier a préféré faire part de la position de son administration lors de l'étude

La police de Berkeley, en Californie, a révélé hier que les cadavres de deux anciens membres du "Temple du peuple" de Jim Jones, Al Mills et son épouse Jeannie, avaient été découverts dans leur résidence de Berkeley mardi soir. La police a précisé que le couple, qui avait mis sur pied un centre pour venir en aide à ceux qui fuient les sectes religieuses, avait été abattu à l'aide d'armes à feu.

Anciens adeptes de Jones abattus

BERKELEY, Californie (d'après AFP et AP) — Deux anciens adeptes du "Temple du peuple", la secte de Jim Jones — qui avait ordonné le suicide collectif de 900 personnes en novembre 1978 à Jonestown (Guyane) — ont été assassinés à leur domicile à Berkeley (Californie).

Les corps de Al et Jeannie Mills, âgés respectivement de 52 et de 40 ans, ont été retrouvés par la police criblés de balles, dans la nuit de mardi. Leur fille Daphene, 15 ans, a été grièvement blessée et les médecins ont dit n'avoir aucune chance de la sauver.

La soeur de Daphene, Diana, n'était pas à la maison au moment de l'assassinat. Par contre, leur frère Eddie, 17 ans, s'y trouvait mais dit n'avoir eu connaissance de rien.

Al et Jeannie Mills avaient été pendant six ans des adeptes de l'étrange culte du révérend Jim

Jones, avant de fuir la Guyane en 1975. Ils avaient depuis créé un centre d'aide aux victimes du "Temple du peuple".

Selon certaines rumeurs, Al et Jeannie Mills figuraient sur une liste noire et de véritables commandos auraient été organisés après le suicide collectif de Jonestown pour exécuter les survivants de la secte. Un porte-parole de la police a indiqué toutefois qu'aucune preuve ne permettait pour le moment d'établir un lien entre l'assassinat du couple et son appartenance passée à la secte.

Jusqu'à présent, un seul des rescapés de Jonestown a trouvé une mort violente. Mike Prokes, ancien journaliste et ancien porte-parole de la secte, s'était suicidé en mars dernier immédiatement après avoir communiqué, au cours d'une conférence de presse, un document sur l'affaire de Jonestown.

Un peu malgré lui, le ministre Guy Tardif a "suggéré" hier à la ville de Québec de donner droit de parole à ses contribuables, lors des rencontres du conseil. Des rencontres à être tenues de préférence en soirée.

Cette "suggestion" du ministre des Affaires municipales est survenue au moment de l'audition du mémoire de citoyens, MM. André Beaulieu et Louis Doyle, qui déplorait justement l'absence de questions constatées lors des rencontres des élus de Québec.

Intervenant sur ce sujet, le maire Jean Pelletier a donc pressé le ministre de donner son avis sur ces règles de procédure, de manifester son accord ou, au contraire, de faire part de son désir de voir la municipalité les modifier dans le sens suggéré par le mémoire de MM. Beaulieu et Doyle.

Surpris par l'insistance du premier magistrat, le ministre Tardif s'est à trois reprises dit d'avis qu'il s'agissait là de prérogatives locales qui ne nécessitent pas la permission du législateur. Finalement toutefois, M. Tardif a laissé tomber que "oui", il suggérerait à la ville de Québec d'ainsi modifier le déroulement de ses assemblées du conseil.

Cette suggestion ministérielle ne risque pas pour l'instant d'être imposée à la municipalité par le gouvernement, le ministre ayant déjà indiqué que ces questions ne feraient pas partie du débat entourant l'adoption du projet de loi 216.

L'Environnement défend d'amonceler du sable sur la glace des lacs

par Raymond GAGNE

Au moins huit propriétaires de chalets de la région, de Sainte-Thécle, dans le comté de Champlain, ont été mis en demeure, par le ministère de l'Environnement, d'enlever, d'ici vendredi, le sable qu'ils avaient déposé sur la glace des lacs Croche et du Jésusite.

Le sable ainsi déposé doit servir à améliorer les plages de ces propriétaires une fois que les lacs auront calé.

Ces personnes sont sujettes à voir le ministère exécuter les travaux de nettoyage à leur place et à en payer le coût si elles faisaient défaut d'obtempérer à l'ordonnance qui leur fut signifiée vendredi dernier.

Cette pratique d'amonceler des quantités importantes de sable sur la glace des lacs au printemps prend, cette année, l'allure d'une véritable épidémie. De nombreuses régions sont touchées par le phénomène. Au seul lac l'Achigan, dans la région de Montréal, au moins 35 propriétaires de chalets avaient ainsi déversés des tonnes de sable devant leur propriété.

Les autorités du ministère expliquent l'explosion du phénomène par les conditions climatiques tout à fait exceptionnelles de la saison hivernale actuelle.

Le phénomène est à ce point répandu, cette année, qu'un porte-parole de l'Environnement n'hésite pas à parler de "situation d'urgence". Les régions les plus touchées

sont celles de Hull, des Laurentides et de la Mauricie.

Le ministère demande donc instamment à tous les riverains des lacs de ne pas utiliser de telles méthodes. Elles sont contraires aux directives et aux politiques de l'Environnement en plus de compromettre l'écologie du milieu.

Le ministère rappelle qu'en déversant ainsi des tonnes de sable dans leur lac, les riverains ne parviennent qu'à hausser le lit du lac, à provoquer un réchauffement des eaux et à favoriser la prolifération des algues.

En conséquence, ceux qui passeront outre aux recommandations de l'Environnement sont passibles d'avoir à réparer, à leurs frais, les dégâts qu'ils auront causés.

Désirez-vous recevoir
LE SOLEIL
tous les jours à votre porte, à heure fixe?
CE SOIR, VOUS AVEZ JUSQU'À 19h00 POUR VOUS ABONNER.
COMPOSEZ
647-3333

Achetez vieux bijoux en or
Rachetez comptant les vieux bijoux en or (10 carats et plus). Evaluation gratuite.
Lepage - 694-0184

SEUL ?
On n'est pas seul quand on apprend à d'abord chez
VALENTINO
ESSAI GRATUIT
523-2400

LOCAL A LOUER
pour professionnel
894, boul. des Chutes, Beauport
Tél.: 667-3891 - 663-1205

HUMOUR
Pour changer ton ameublement Rien ne sert de payer maintenant Profites-en chez J.O.
On attendra la rétro.
J.O. FISET 55, Dorchester Sud, Québec Inc. 525-6101

PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES TP6-1979
Nous pouvons calculer et produire les certificats à l'égard des impôts fonciers TP6-1979 pour aussi peu que \$1 chacun (minimum \$25).
SYSTEMATIQUE JEE
L'INFORMATIQUE A VOTRE PORTEE (SERGE HUARD C.A., Président)
Charlesbourg 623-5437 Ste-Foy 651-3885

Permettez-vous SIMARD & VOYER

Permettez-vous \$25.00

Maintenant ouvert aux Galeries
ROND-POINT DE LEVIS
VOUS Y TROUVEREZ:
● MUSIQUE EN FEUILLES ● PIANOS CURRIER ET LES ORGUES TECHNICS
MUSIQUE PATRÉTIVIER
833-3208

JUMEELE
97-101 Cook, Montchâtel - \$75,000
\$38,500 par côté - Comptant \$3000 à \$5000
Intérêt 11 3/4% - Libre 1er juillet
626-0557 - 628-9238

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte

Les patinoires extérieures commencent à fermer

par Michel CORBEIL

Préage d'un printemps déjà tout proche, les patinoires extérieures de la région ont commencé à fermer.

Issue de la planification des municipalités, cette décision semble être prise à regret, cette année: bien servies par un hiver sans neige, les patinoires ont été exceptionnellement utilisées par des milliers d'éleveés en congé forcé.

A Beauport et à Québec, les patinoires ne sont plus entretenues depuis dimanche dernier. "Cependant, explique Mme Linda Giasson, du Service des loisirs de Québec, le patinage se poursuivra sur la rivière Saint-Charles tant que la température le permettra."

A Charlesbourg et à Sainte-Foy, l'entretien est assuré jusqu'à lundi prochain, le 2 mars. "Lundi, laisse entendre M. Christian Brière, responsable de l'information des loisirs de Charlesbourg, la municipalité décidera si elle continue d'ouvrir les patinoires. Sinon, les corporations de loisirs des neuf secteurs de la ville verront si leur budget leur permet de continuer la saison."

A Sainte-Foy, patinage et hockey continueront d'être pratiqués à l'extérieur si les conditions climatiques s'y prêtent. "Mais, commente Mme Raymond Martel, du service des loisirs, si le printemps décide de faire son apparition, adieu les patinoires."



Une scène que l'on verra de moins en moins au cours des prochains jours.

Le Soleil, André Boucher



Boucher honoré

Le patineur de vitesse Gaétan Boucher, de Sainte-Foy, était l'invité du ministre des Sports et Loisirs du Québec, M. Lucien Lessard, hier, lors d'un dîner offert en son honneur par l'Assemblée nationale du Québec.

Réforme de la carte électorale

Le député Rivest est satisfait du projet

Les députés Jean-Claude Rivest, de Jean-Talon, et Adrien Ouellette, de Beauce-Nord, se sont présentés, cette semaine, devant la Commission de la représentation électorale, pour manifester leur approbation des recommandations du "Rapport V" qui sert de base au redécoupage actuellement en cours.

Leur témoignage, à cette journée d'audience spéciale pour les députés qui a été ajoutée au programme de la tournée de la commission à cause du trop grand nombre d'intervenants, a été en réalité provoqué par leur réaction aux propositions émanant de circonscriptions voisines des leurs.

Pour Jean-Talon, d'abord, les deux députés voisins, MM. Richard Guay, de Taschereau, et Claude Morin, de

Louis-Hébert, ont proposé la semaine dernière de modifier les limites territoriales d'une manière qui aurait de toute évidence concentré les votes libéraux dans cette circonscription.

Se basant sur des considérations socio-économiques, les deux députés voulaient échanger avec Jean-Talon des secteurs qui, selon eux, correspondaient mieux à l'homogénéité des circonscriptions.

M. Rivest a d'ailleurs fait subtilement allusion à ces motifs, devant les membres de la commission, MM. Jean-Luc Lemieux, Pierre-F. Côté et François Drouin, qui se doivent de respecter la plus stricte neutralité, en disant que "l'instinct de conservation n'est jamais très loin derrière les démonstrations d'objectivité".

Bien que satisfait du projet qui lui donne le secteur de l'université Laval, que M. Morin voudrait conserver dans Louis-Hébert, tout en enlevant les secteurs de Saint-Jean-Baptiste et de la colline parlementaire, M. Rivest affirme toutefois qu'il "ne fera pas un drame ni dans un sens ni dans l'autre".

Le député de Beauce-Nord, de son côté, réclame le maintien intégral de sa circonscription et s'oppose à la création immédiate d'un nouveau siège à partir de Lévis.

Cette nouvelle circonscription de Chaudière, suggérée par les maires des villes de Saint-Rédempteur, Saint-Nicolas et Bernières, enlèverait quelques municipalités de Beauce-Nord, ce qui créerait trois sièges à faible population.

Hold-up à Québec

Deux individus, le visage recouvert de bas de nylon, ont perpétré un hold-up, hier soir, vers 21h30, à Québec. Pointant un revolver en direction du commis de l'épicerie Blanchette, au 63 de la rue Colombière, les deux hommes ont exigé le contenu du tiroir-caisse de l'établissement. Ils se sont enfuis en automobile, plus riches d'un butin de \$175.

COUSEZ & EPARGNEZ

Maintenant, évadez vous des prix inabornables des vêtements! Venez chez Princesse et constatez les économies que vous réaliserez en les confectionnant vous-mêmes. Et lorsque vous créez vous-même vos vêtements, il n'y a jamais de déceptions. Vous pourrez choisir le genre et la couleur qui vous plaira et le vêtement fini vous fera comme un gant.

Alors, pourquoi magasiner pendant des jours et des jours pour vous habiller quand vous pouvez confectionner vous-mêmes vos vêtements en quelques heures à une fraction du prix! Il y a tant de bonnes raisons pour coudre et c'est pourquoi Princesse vous offre une merveilleuse sélection complète de tissus à coudre à des prix abordables! Les tissus à coudre Princesse sont des idées fraîches pour vos créations printanières.

JACQUARDS POLYESTER "TIFFANY"

60" de largeur. Beau tissu qui est idéal pour les robes et blouses printanières. Choix de dix belles couleurs exclusives.

SEULEMENT \$5.99 vge.

"ACAPULCO" LINS LAVABLES

60" de largeur. Fabuleuse apparence de lin pour vêtements de sport. 100% polyester pour entretien facile. Choix de tons unis. Lavable à la machine.

SEULEMENT \$6.99 vge.

"SAN FRANCISCO" POUR COSTUMES

Mélanges de polyester et acrylique pour ravissants ensembles et coordonnés. Choix de tons doux et parfaits pour le printemps. 60" de largeur.

SEULEMENT \$8.99 vge.

TISSU IMPRIME APPARENCE LIN

Mélanges de polyester et coton qui est parfait pour vêtements de sport printaniers et estivaux. Choix de beaux imprimés. Lavable. 45" de largeur.

SEULEMENT \$3.99 vge.

PRINCESSE

LES GALERIES CHAGNON 837-5837
LES GALERIES STE-ANNE 667-7181

VISA

Master Charge

ROTIN ROTIN ROTIN ROTIN

Pour Décoration et Bricolage

Rotin de toutes grosseurs No: 0 à 8
Corde de foin de mer, Pôle de Bamboo
Prix spécial sur grande quantité

MEUBLES

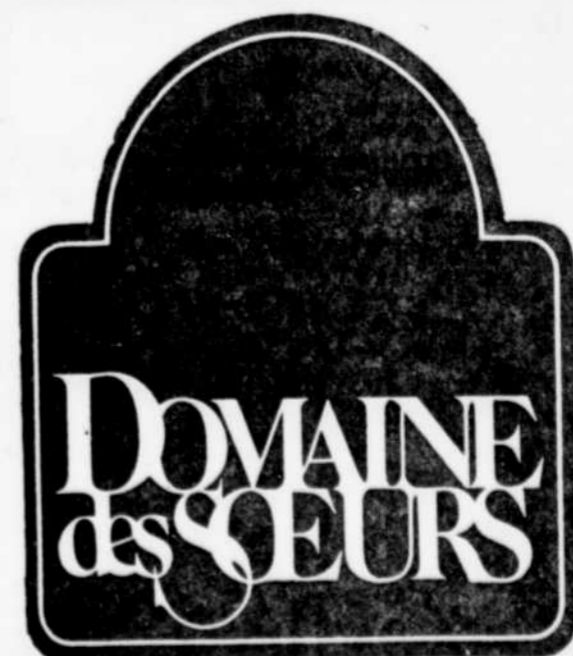
MARGEAU M

ENR.

LE PLUS GRAND DÉTAILLANT DE L'EST DU CANADA

Attention
Spéciale pour
écoles et polyvalentes

110, RUE ST-PAUL,
QUÉBEC G1K 3V9, P.Q.
TEL: 692-0317
CENTRE D'ACHAT,
PLACE LAURIER



Surveillez
notre
publicité
dans
Le Soleil
du
samedi
le
1^{er} mars

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge



Nouvelle garderie à Sillery

La Garderie Pamplemousse a inauguré, hier, ses locaux situés dans l'ancienne école Marie-Victorin, à Sillery. Ouverte depuis le 28 janvier dernier, la nouvelle garderie peut déjà compter sur 37 enfants inscrits, pour une moyenne de 17 enfants par jour. La nouvelle garderie doit cependant faire face à un avenir pour le moins incertain, car la Commission scolaire Sainte-Foy, qui a consenti un bail jusqu'en juin prochain à la garderie, doit d'ici là se départir de l'école Marie-Victorin. Les dirigeants de la garderie ne savent pas encore si les futurs propriétaires de l'école, éventuellement la Cité de Sillery, accepteront de renouveler ce bail de location d'environ la moitié de la surface de plancher de l'école.

Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Mémoire des CS à la ville de Beauport

Former un comité conjoint sur une commission des loisirs

par Gérald OUELLET

Dans leur mémoire adressée au service des loisirs et parcs de la ville de Beauport, la régionale Orléans et les Commissions scolaires Beauport et Chutes-Montmorency demandent au conseil municipal de Beauport de former un comité conjoint qui étudiera la nature, la conception, la localisation des aménagements et des équipements, la formule de financement et les éléments se rattachant à la gestion des ressources humaines, et ce avant d'établir une commission municipale des loisirs.

Ce mémoire de la régionale Orléans et des Commissions scolaires Beauport et Chutes-Montmorency fait suite à une vaste consultation menée par le service des loisirs et parcs de la ville auprès du public, en novembre dernier, afin de présenter au conseil en mars prochain un projet de plan directeur des loisirs pour toute la population du grand Beauport.

Ressources humaines

Comme l'indique le mémoire, au niveau des programmes, le service des loisirs et parcs et les commissions scolaires ont des préoccupations communes dans des secteurs identiques.

Présentement, chaque partie fait appel à des ressources humaines et confie à celles-ci des responsabilités d'animation, d'organisation et de surveillance. Ces différentes tâches relèvent tantôt du secteur municipal, tantôt du secteur scolaire ce qui occasionne parfois certaines ambiguïtés. Le mémoire recommande que les organismes scolaire et municipal se concertent sur les éléments suivants: les critères de sélection lors de l'engagement, l'affectation et les fonctions des ressources humaines, la supervision, le financement et l'évaluation de ces ressources humaines, l'organisation et

l'animation du bénévolat. Les trois commissions scolaires estiment qu'un comité conjoint doit être mis sur pied pour mettre en oeuvre les éléments précités se rattachant à la gestion des ressources humaines.

Ressources financières

En raison de la croissance des besoins et des attentes des citoyens, les commissions scolaires (Beauport, Chutes-Montmorency et Orléans) et la ville de Beauport sont dans l'obligation d'élargir leur champ d'action respectif et doivent assumer le financement de services plus nombreux et d'un coût de plus en plus élevé, sans pour autant pouvoir bénéficier d'une progression correspondante des ressources fiscales.

C'est pourquoi il importe de viser l'harmonisation des plans de développement, le financement commun de certains équipements d'utilisation conjointe, l'optimisation de l'emploi des ressources disponibles et la planification des programmes et services de loisirs offerts à la population.

Le mémoire recommande la formation de ce comité de travail régional pour l'étude des diverses implications telles les effectifs spécialisés comme les professeurs, les animateurs, les équipements, les dépenses relatives aux remplacements des équipements, la facturation des coûts, les frais d'inscription par rapport à la participation des citoyens et les stratégies d'assistance financière que le service des loisirs et parcs entend accorder aux trois commissions scolaires.

Utilisation des équipements

Présentement, les ententes entre la ville de Beauport et les trois commissions scolaires stipulent que celles-ci sont les deuxièmes utilisatrices lors de la présentation de leur calendrier. D'autre part, dans l'enten-

te entre la ville et la régionale Orléans, les parties conviennent que les commissions scolaires locales deviennent les troisièmes utilisatrices.

Cette situation engendre certains conflits. Le mémoire recommande donc de réviser les ententes actuelles sur les aspects suivants: surveillance des locaux, entretien et location des locaux et équipements et leur utilisation. On demande d'entente avec les autorités de la ville pour les trois commissions scolaires.

Les activités

Dans le secteur des activités, on mentionne qu'une programmation conjointe, qui respecterait l'orientation définie par les administrateurs scolaires et municipaux, demeure aux yeux des trois commissions scolaires la cible majeure qui amènera à encadrer leurs futurs types d'intervention. A cet effet, il semble donc qu'un comité formé de personnes responsables devrait s'entendre sur les approches à privilégier et sur les clientèles visées et surtout déterminer les moments de réalisation de ces activités.

Projet de centre sportif

LEVIS — La construction d'un centre sportif, dont le projet est évalué à pas moins de \$800,000, débutera le mois prochain, en bordure de la route 132, à Saint-David, soit à peu près au centre de l'agglomération urbaine de la Rive-Sud. Fait inusité, ce n'est pas une municipalité, ni un comité de citoyens qui vient d'annoncer le projet, c'est plutôt un groupe d'hommes d'affaires et de professionnels de la région qui se propose d'investir dans une réalisation qui sera probablement terminée en juin prochain.

La conclusion

Ce mémoire précise les orientations que les commissions scolaires entendent prendre face au plan de développement des loisirs de la ville. Elles se disent conscientes qu'avant d'en arriver à des ententes avec la

ville, il faut d'abord préciser dans un plan de développement les objectifs et les programmes d'activités que les trois commissions scolaires entendent mettre de l'avant.

Elles auront alors des propositions définies, un terrain d'entente possible.

Les éléments de négociations se préciseront grâce aux travaux des comités conjoints formés à cet effet et ce, dans le but de satisfaire les besoins et aspirations en loisirs de la population de Beauport en privilégiant un développement planifié concerté et axé sur la participation des citoyens.

**À QUATRE-VINGT-TREIZE
POUR CENT**
Les membres de la FEC disent
NON
au département en tutelle et au veto
patronal sur la sélection des enseignants.



Ils réclament le statu quo, i.e. le respect
des libertés académiques.



Fédération des enseignants de CEGEP (FEC)
centrale de l'enseignement du Québec



LA QUALITE! CHEZ NOUS, C'EST PAS CHER.

<p>BOUGIES AC Champion Autolite \$1 15 ch. Résistance \$1.30</p>	<p>AMORTISSEURS Monroe \$8 90 ch. et plus</p>	<p>HUILE \$1 99 PH8 - PH13 - PH25 PH30 - PH43</p>	<p>FILTRES A AIR \$4 25 La plupart 6 cyl. G.M. et Chrysler.</p>
<p>BATTERIE groupe 24C</p> <p>Garantie 36 mois, 71 amp. \$54 95 Garantie 48 mois, 107 amp. \$64 95 Garantie 60 mois, 140 amp. \$74 95</p>		<p>HUILE A MOTEUR 10 W 30 \$1 09 le litre En caisse de 24 litres.</p>	
<p>RADIAL T/A \$99 95 FR60-14</p>	<p>ROUE Blanche \$43 95 15" x 7"</p>	<p>LE CENTRE D'ESCOMPTE AUTOM-O-BAINES enr. 627-1330 4805, 3e Av. ouest (Av. Colisée) Charlesbourg</p>	

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-O. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

Directeur de l'information:
Claude Masson

Directeur de l'édition:
Marcel Pélipin

Un débat mal engagé

On savait déjà que le débat référendaire était mal engagé. Après avoir accusé le gouvernement de maquiller l'histoire du Québec dans le livre blanc exposant les objectifs de la souveraineté-association, l'opposition libérale qualifiait carrément de fraude la question référendaire déposée à la fin de décembre. Du même souffle, M. Claude Ryan déclarait qu'il ne se sentirait pas lié par le résultat de la consultation, enlevant ainsi au référendum le caractère solennel que veut lui prêter le gouvernement.

Aux dernières nouvelles, le Parti libéral hésitait à donner son accord, pour que débute dès mardi le débat précédant l'adoption de la question, cependant que des juristes dont les services ont été retenus par le parti examinent la constitutionnalité de la question. Avant même qu'il ne commence, le débat référendaire prend donc déjà des airs de guérilla politique. L'événement que les ministériels ont voulu élever au rang d'un rendez-vous avec l'histoire risque donc de tourner à l'empoignade partisane.

La bataille rangée que se promettent libéraux et péquistes risque même de tourner au vinigre, si le directeur général du financement des partis politiques, M. Pierre-Olivier Boucher, exécute sa menace d'interdire aux intervenants de l'extérieur, notamment le gouvernement fédéral, une participation active et soutenue

dans le débat, en dehors du comité du non prévu par la loi.

On imagine mal en effet le premier ministre du Canada ou les ministres du cabinet fédéral consentir à demeurer silencieux ou convenir de se cacher derrière le comité fédéraliste dirigé par M. Claude Ryan, pendant un débat aussi important. L'esprit, sinon la lettre de la loi 92, vise le contrôle des dépenses des deux camps, tant pour éviter les interventions indues que pour interdire à des non-Québécois une ingérence dans un débat domestique. Mais de là à limiter ou encadrer le droit de parole des citoyens, il y a une marge qui ne doit pas être franchie. En ce qui concerne les élus fédéraux, leur mandat les autorise à s'adresser à leurs concitoyens au moment qui leur convient, dans la forme qu'ils choisissent et sur le sujet qui leur plaît. Tenter d'inventer de nouvelles règles pour policer les contacts entre les députés et leurs commettants ne peut qu'aboutir à une confrontation violente entre le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa.

Un tel résultat serait tout le contraire des objectifs visés par la loi, à savoir la tenue d'un débat ordonné et serein sur une question qu'on tente, sans y réussir jusqu'ici, d'élever au-dessus des intérêts partisans. Bien qu'il doive surveiller les abus, le directeur général du financement des partis politiques serait bien avisé de ne point adopter une attitude légaliste et

tâtilonne. Les Québécois chérissent leur droit de parole et ne sont pas prêts à subir l'intervention de bureaucrates pour en régler l'usage. Les citoyens — et ils seront très nombreux — à qui il répugne de militer dans l'une ou l'autre des deux organisations officielles, ne devraient pas être rigoureusement tenus de soumettre leurs initiatives à ces super comités. Si la loi 92 s'avère trop rigide, il est permis d'espérer que M. Boucher saura y substituer la loi du bon sens, ce dont personne ne lui fera grief.

Il est utile de rappeler en effet que ce mode de consultation est étranger à nos moeurs parlementaires. Chacun des participants, peu importe son option, devra s'adapter aux exigences de la nouvelle loi au meilleur de son jugement. Des conflits d'interprétation de la loi sont inévitables. Les accrochages risquent d'être nombreux et douloureux si, au départ, on ne concède pas une certaine élasticité au texte législatif.

Le climat politique est déjà suffisamment survolté sans qu'on y ajoute, au nom d'un inutile rigorisme, des entraves qui dégraderont davantage un débat pour lequel il est normal d'afficher un minimum de respect. Autant M. Trudeau et ses ministres devront s'autodiscipliner, pour ne point provoquer inutilement les partisans de l'autre thèse, autant M. Boucher et ses assistants devront faire preuve de tolérance

et de sagesse, en ne limitant pas par la porte d'à-côté un mandat que tous les députés fédéraux veulent avec raison défendre et expliquer.

Quant à M. Claude Ryan, il risque la désapprobation publique, même auprès des fédéralistes de bonne foi, s'il persiste à multiplier les interventions de nature à vider de son sens la consultation de juin prochain. Il a parfaitement le droit de diverger d'opinion avec le gouvernement et de combattre la thèse péquiste, mais il a aussi le devoir de faire en sorte que ce vote des citoyens soit l'expression la plus juste possible de l'opinion populaire.

Faire semblant, à cette étape-ci de la discussion, de se surprendre que le gouvernement ait choisi de soumettre au peuple son projet de souveraineté-association, c'est pousser un peu loin la ruse politique. Décrier d'avance le verdict populaire, c'est manifester une hauteur devant les électeurs que peu d'hommes politiques se permettent. S'abriter derrière une querelle de procédure pour embrouiller le débat dès le départ, c'est faire preuve de partisanerie étroite.

Quand le sort d'un pays est en jeu, il est normal d'attendre des hommes politiques un minimum de tenue.

Marcel PÉPIN

Le moindre mal

La Communauté urbaine de Québec (CUQ) a fait savoir au ministre québécois des Transports, M. Denis de Belleval, qu'elle n'est pas d'accord avec le nouveau tracé de l'autoroute Dufferin-Montmorency (440) tel que proposé par le ministère, à la suite du remue-ménage environnemental dont les battures de Beauport ont fait l'objet, depuis deux ans.

Dans un bref mémoire rendu public, mardi, la CUQ propose un nouveau moratoire d'un an qui permettrait de décanter d'autres études sur le tronçon qui reste à ériger ou de revenir à l'ancien tracé tant décrié mais avec quelques modifications.

Cette attitude de la CUQ n'étonne pas car, à l'instar des municipalités et corps intermédiaires préoccupés par le développement du port de Québec, elle favorisait d'emblée la poursuite sans entrave des travaux, malgré l'opposition des écologistes.

Elle apporte néanmoins une objection majeure au nouveau tracé dans le domaine de la sécurité publique en ce que les courbes qu'il autorise pourraient mettre en péril la vie des automobilistes, des cyclistes et des piétons qui s'engageraient dans et autour de cette voie.

M. de Belleval doit soupeser cette argumentation. D'une part parce qu'il s'est lui-même fixé comme objectif d'enrayer notre fléau national des accidents routiers et que, d'autre part, de bien mauvais tracés ont historiquement

provoqué de tels accidents. Sur le boulevard Sainte-Anne, de Boischatel en aval, l'existence d'une multitude de "courbes de la mort" n'ont été corrigées tardivement qu'à la suite d'innombrables catastrophes.

La CUQ apporte également des arguments écologiques comme l'omniprésence du bruit près de ce nouveau tracé qui tuerait dans l'oeuf l'harmonie des aménagements de plein air environnants. Si tel était le cas, on peut se demander pourquoi, alors, le Conseil des loisirs de la région de Québec ainsi que d'autres groupes plus préoccupés par la qualité de vie des lieux ont approuvé le bien-fondé du nouveau tracé?

Les maires de la Communauté urbaine pensent que l'ancien tracé assorti d'un tablier sur pilotis conviendrait mieux aux exigences sécuritaires et écologiques et ne s'avérerait pas plus coûteux, à long terme (25 ans), compte tenu de l'afflux ascendant de la circulation routière et de la réduction du trajet associée à l'inflation des prix de l'essence.

D'autres études d'impact permettraient d'y voir plus clair. Il ne faut plus improviser même si l'autoroute 440 demeurera à jamais une cicatrice dans le Saint-Laurent, par suite de la myopie inexcusable de nos développeurs privés et publics depuis 15 ans. Désormais, seule une politique du moindre mal sauvera les millions déjà engloutis sans en gaspiller d'autres inutilement.

Jacques DUMAIS

billet

Le "gambler"

La Communauté urbaine de Québec enfourche le cheval de bataille du maire Marcel Bédard, de Beauport. Elle se prononce en faveur de l'adoption d'une nouvelle loi naturelle qui obligerait les oiseaux migrateurs à élire domicile au cap Tourmente ou à l'île aux Grues afin de laisser à d'autres bipèdes le soin de développer les battures comme ils l'entendent.

Il y a un peu plus d'un an, M. Bédard en appelait à l'"imagination" et aux "ailes" des oiseaux. Bon prince, il leur faisait quand même cette promesse électorale: après le développement des battures, dit-il, "s'il reste quelque chose à manger pour nos oiseaux et nos poissons, ils pourront le faire sans inquiétude".

Monsieur le maire se montrait beaucoup moins conciliant à l'égard des "révères", oiseaunologues, "empocheurs de boucanes" et tous ces tordus qui l'empêchaient, lui, de "donner à manger aux familles que je représente, (de) mettre du pain sur la table de mes concitoyens".

Jouissant de son vivant d'un monument à la grosseur de ses patins — l'arène Marcel-Bédard, pour les corridas des "Cascades", son club de hockey

favori — voilà donc que notre fumeur de cigares, pourfendeur de poètes et administrateur d'autoroutes bien droites ouvre sans compter sa tirelire municipale.

Il investit un autre \$3.000 dans son journal officieux — "Reflet de mon milieu" — qui relatera en 12 pages, noir sur blanc ou en lettres d'or, ses propos draconiens datant de 1978 sur la petite fusion du grand Beauport et, bien sûr, le gros incendie de la petite Bastogne.

"Je suis "gambler", disait-il à l'époque. Je joue avec des millions. Je joue avec les millions des autres. C'est bien facile. Dans tout ce projet de loi (215), ce qui semble vous énerver le plus c'est la clause 25 de la Bastogne. Enlevez-la. On va la garder pour l'ancienne municipalité (le petit Beauport). D'accord...?"

Il faut savoir se défendre au seuil d'une année électorale qui s'annonce coriace quand on n'est plus le comte de Montmorency, lorsqu'on n'a pas la main libérale de son bord et qu'on voudrait bien, tel un candidat du Parti rhinocéros, paver le Saint-Laurent pour donner du pain aux riverains...

Jacques DUMAIS



FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON

FAITES LE DON



Faites le don... encore à la Croix-Rouge

Comme on peut le lire dans les journaux, la Croix-Rouge de Québec a lancé, hier soir, sa traditionnelle souscription publique. Faites le don... encore.

Certains se demanderont, comme à l'accoutumée, pourquoi accorder une place particulière à cet organisme alors que tant d'autres mériteraient la pareille. Le fait est que la Croix-Rouge n'est justement pas une organisation humanitaire comme les autres, étant sans doute le plus grand et le plus noble monument du genre encore en existence à l'échelle mondiale.

Malgré l'apport croissant de l'Etat dans les domaines social et humanitaire, la Croix-Rouge pourrait sans doute paraître avoir perdu son éclat, sa luminosité et, surtout, sa raison d'être.

Pourtant, les événements le prouvent quotidiennement, rien n'est plus présent, plus indispensable et, surtout, plus urgent que jamais que l'oeuvre admirable de Henry Dunant, ce Suisse visionnaire qui, il y a au-delà de 100 ans, avait réussi par sa seule force morale et sa ténacité stupéfiante à organiser le soulagement de la souffrance humaine sur une base universelle et, avec un consensus incroyable, à mettre toutes les nations d'accord sur la notion de la charité, ce qu'aucun arrangement politique n'a pu réaliser et ne réussira sans doute jamais.

Ce que Dunant a conçu, à la

suite d'une des plus sanglantes batailles du siècle, à Solferino, en 1853, c'est le principe de la neutralité en temps de guerre pour les auxiliaires médicaux, les soldats blessés, les ambulances et les hôpitaux. De là devaient découler des missions multiples que les 122 sociétés nationales actuelles, remplissent auprès des populations en temps de paix.

Car, contrairement à ce que nombre de personnes pensent encore, la clinique de sang, quoique la plus importante de ses préoccupations, n'est qu'un volet des innombrables activités de la Croix-Rouge que lui facilite d'ailleurs un admirable bénévolat venant de toutes les couches de la société québécoise.

Personne n'ignore donc ce qu'est la Croix-Rouge. Mais trop s'imaginant, par contre, qu'elle n'a pas besoin du support individuel, de l'obole la plus modeste pour remplir son immense tâche.

Et ce sur quoi il convient de mettre l'accent, puisqu'on parle de souscription populaire, est que ses besoins n'échappent pas plus que d'autres aux règles implacables de l'inflation sous toutes ses formes. Et, malgré la générosité croissante de la population, malgré les restrictions aiguës de ses dépenses, elle doit faire constamment appel aux fonds de l'organisme qui la chapeaute.

Voilà pourquoi, après avoir amassé, l'an dernier, une somme de \$300.000, elle a fixé, cette année, son objectif à \$325.000. Et il convient ici de souligner que la souscription à domicile, effectuée par des milliers de sollicitateurs bénévoles, s'avère le pilier de cette collecte. En d'autres termes, c'est la charité des "gens ordinaires" qui assure en quelque sorte les succès des souscriptions annuelles.

Certes, en ces temps troublés et incertains, même écrasants, que nous vivons et où les énergies humaines sont de plus en plus exposées à la passivité et au désenchantement, un tel appel, même pour la Croix-Rouge, peut sembler fastidieux. Persuader une population abondamment sollicitée pour toutes sortes de mouvements est une tâche ingrate.

Par ailleurs, la Croix-Rouge, à l'encontre d'autres organismes sociaux et de loisirs, ne peut mettre sa sollicitation à l'encan. Elle ne peut compter que sur la conviction et une foi profonde de ses bienfaiteurs dans l'importance et la grandeur de son oeuvre. Personne ne peut d'ailleurs de ne pas avoir à bénéficier, un jour ou l'autre, de ses secours de toutes sortes. Car, tout autant que sur les théâtres de guerre, la Croix-Rouge se veut partout où il y a un sinistre, danger de mort et besoins d'urgence, ou encore, simple prévention.

Un exemple fort symbolique

de cette espèce d'anonymat souvent exemplaire que fournissent ses bénévoles est tiré de la vie même de l'inspirateur et fondateur réel de l'oeuvre.

Un jour de printemps de 1895, un journaliste en tournée dans une petite clinique de Suisse y découvrit un vieillard totalement ignoré des autorités de Heiden où celle-ci était située. Il apprit avec stupéfaction qu'il s'agissait de nul autre que du fondateur de la Croix-Rouge, Henry Dunant, qui, choyé par les grands de ce monde pendant un demi-siècle, avait échoué dans ces lieux après avoir croupi dans le vagabondage, aux prises quotidiennes avec le froid et la faim.

En 1901, Dunant recevait le prix Nobel de la paix et s'éteignait en 1910, à l'âge de 82 ans.

Cette année, faisons donc encore le don en songeant que c'est à nous ou à l'un des nôtres qu'il pourrait servir. Aux plus fortunés, car ce sont eux qu'il faut malheureusement stimuler le plus, nous disons: "Faites le don selon la responsabilité civique et sociale que vous impose l'abondance dans laquelle vous vivez." La simple charité dont se revendique la Croix-Rouge exige que ceux qui ont le plus lui doivent le plus.

Paul LACHANCE

Le sel qui pollue, qui détruit

par Raymond Gagné

Les effets du sel de déglacage sur les automobiles seraient particulièrement coûteux.

En utilisant l'énoncé d'une étude réalisée en 1976 par l'ingénieur canadien Robert Poitras il en aurait coûté aux automobilistes québécois en 1978 au chapitre de la corrosion des voitures plus de \$800 millions. Cette année-là, 2,052,567 voitures de promenade étaient immatriculées au Québec.

L'ingénieur Poitras avait étudié le problème de la corrosion sous l'égide de Transport-Canada qui aurait, par la suite, refusé d'endosser les conclusions du chercheur. L'étude de Poitras établissait le coût annuel de la corrosion pour chaque automobiliste à \$400.

En 1975, d'autres études fixaient à \$300 la perte annuelle. La Society of Automotive Engineers concluait pour sa part, dès 1968, que l'automobiliste américain perdait chaque année à cause de la corrosion, \$100.

D'autres chercheurs américains ont par la suite évalué les pertes causées par la corrosion à un demi-milliard de dollars au seul chapitre du remplacement des silencieux et des tuyaux d'échappement.

Une étude récente (1978) menée à terme aux Etats-Unis établit à \$2 milliards la perte annuelle subie par les automobilistes américains.

Ajoutons à cela que General Motors en était arrivé à l'évidence que la proportion des voitures avariées par la rouille était beaucoup plus élevée dans les localités où on épand du sel que dans les climats plus chauds où on n'a pas besoin de déglacer les routes.

L'eau

Au chapitre de la qualité des eaux, une étude de la Commission des eaux de l'Ontario a déjà démontré que le lac Ontario, dans la région de Toronto, subissait un apport annuel en chlorure évalué à 1,670,000 tonnes dont 20 pour 100 était attribué au sel de déglacage.

Durant les 50 années qui ont précédé une enquête américaine réalisée en 1967, la concentration de chlorure dans le lac Erie avait triplé. Le sel utilisé sur les routes et dans les rues avait contribué à cet apport dans la proportion de 11 pour 100.

A Springfield au Massachusetts, la concentration de chlorure dans les réserves d'eau de la municipalité avait augmenté rapidement après l'ouverture du Massachusetts Turnpike survenue en 1958.

Selon la Commission des lacs et des rivières de l'Etat du Wisconsin, la teneur en chlorure dans les lacs de la région de Madison n'a cessé de croître et continue à progresser.

Le Massachusetts Turnpike Authority a reconnu, à la suite de plaintes, que des puits voisins ont pu être pollués par le sel utilisé sur l'autoroute.

On admet généralement que les méfaits causés à l'eau de surface et aux eaux souterraines s'accroissent proportionnellement à la cumulation, dans l'espace et dans le temps, des quantités de sel épandues.

Le sol

Les observations relatives au comportement des sols affectés par le sel d'épandage mènent à des conclusions moins précises que celles concernant les autres composantes de l'environnement.

Certaines études ont quand même démontré une concentration de sel importante à la surface du sol sis à environ cinq pieds d'une route. Par contre, à plus de cent pieds, la situation est à peu près normale à une profondeur de cinq pieds.

La flore

Les espèces végétales sont généralement sensibles aux effets du sel. Il existe toutefois certaines espèces tolérantes telles le cèdre, le pin sylvestre, le chêne, l'orme, etc.

Les arbres plantés en bordure des routes souffrent inévitablement de l'épandage du sel. De deux façons. D'une part, par l'accumulation au gré des années dans les tissus de la plante des ions de sel puisés dans le sol; d'autre part, par les embruns salins soulevés par le va-et-vient des véhicules.

En 1971, un phytotoxicologue canadien (spécialiste de la toxicologie des plantes) a conclu que le sel de déglacage avait contribué aux dommages observés sur les arbres bordant la route no 11 près de Gravenhurst en Ontario.

Quant aux plantes herbacées, elles se montrent généralement plus résistantes. Encore qu'elles subissent, elles aussi, des dommages parfois passagers, parfois mortels, dont le degré de gravité est influencé par les conditions climatiques du moment.

Prudence nécessaire

Une prudence élémentaire s'impose toutefois quand il s'agit d'évaluer les dommages causés par le sel.

Ainsi, au domaine de la corrosion, de nombreux facteurs autres que le sel inter-

viennent. Mentionnons les matières et gaz polluants en suspension dans l'atmosphère dont l'oxyde de soufre.

Les variations climatiques prennent une part active dans l'évolution du phénomène. Plus le climat est humide, plus sont grandes les possibilités de corrosion.

Le fait d'être à proximité de grands bassins d'eau salée joue également. Les embruns chargés de chlorure de sodium sont agents de rouille et de corrosion.

Le mauvais assujettissement de certaines pièces sur une voiture ou encore la forme de certaines autres augmentent les probabilités de corrosion.

Si nous ajoutons à cela les chocs causés aux véhicules lors de leur usage par le gravier, les pierres, les débris rencontrés sur les routes, les égratignures, les coups de toute nature, nous percevons immédiatement la difficulté qu'il y a de déterminer de façon précise la part que joue le sel de déglacage dans le phénomène de la corrosion et l'établissement des pertes qui en découlent.

D'autant plus que l'industrie automobile s'est efforcée, depuis quelques années, d'apporter de nombreuses améliorations au niveau de la protection contre la corrosion en utilisant le plaçage électrolytique, le mordantage au trempé, les peintures spéciales, le remplacement de pièces chromées par des pièces en aluminium ou encore la modification de pièces jugées particulièrement vulnérables.

Du côté de l'environnement, la même prudence s'impose.

L'accumulation du chlorure dans les eaux de surfaces comme dans les eaux souterraines peut être aussi la résultante de la disposition des eaux usées provenant d'industries ou de milieux urbanisés.

Les conditions hivernales, la pollution atmosphérique, une situation de sécheresse peuvent avoir des effets néfastes sur la flore, essences ligneuses comme espèces herbacées.

On a également remarqué que les méfaits du sel de déglacage sur les arbres s'amointraient selon que la distance augmentait entre le point d'épandage et la plante.

Enfin, tous les chercheurs ne sont pas unanimes au sujet de l'action polluante du sel. Ainsi, pour exemple, le Département de géologie de l'université du Connecticut doute que l'épandage du sel sur les routes puisse constituer une menace de pollution pour les eaux souterraines.



Le sel de déglacage, c'est bien connu au Québec; son absence peut même créer des situations dangereuses. Ce qui est moins connu, c'est le tort immense causé à l'environnement: il pollue, déséquilibre les sols, détruit la flore... Même l'usager du réseau routier du Québec doit payer cher pour s'assurer une certaine sécurité: chaque année, l'automobiliste doit verser sous diverses formes une somme de \$400 pour l'entretien de sa voiture.

L'environnement, le grand perdant

Le sel de déglacage utilisé sur les voies de circulation publiques cause des dommages aux biens des individus et à l'environnement.

Le chlorure de sodium contribue, en effet, à la corrosion des automobiles, pollue les eaux d'écoulement et souterraines, influence l'équilibre des plans d'eau, détériore la flore et le sol, agit sur la faune et endommage les ouvrages routiers tels les ponts dont le tablier est construit en béton, les structures d'acier et les parements des maisons.

Une étude de l'American Public Works Association voulait, dans les années soixante, que le sel soit responsable de 50 pour 100 des dommages dus à la corrosion.

Toujours aux Etats-Unis, des puits situés à proximité d'autoroutes ont été contaminés.

Le sel produit la stratification des lacs. L'eau en profondeur perd son oxygène parce que devenue trop lourde et incapable de remonter en surface par suite de l'augmentation de la salinité.

La concentration cumulative des ions de sel dans le sol et dans les tissus des plantes, l'action des embruns sur le feuillage, produisent une défoliation plus ou moins sévère selon les circonstances quand ils ne mènent pas tout simplement à la mort des plantes.

Confirmation

Deux importants producteurs de sel de déglacage de Montréal, les Produits Chimiques Domtar Ltée (Sifto) et la Société canadienne de sel (Windsor) se sont employés à colliger une somme importante de données relatives à leur produit, à son usage et à ses effets. Ils ont ainsi réalisé un dossier (Information-sel) qui est distribué à qui s'intéresse à la question et en fait la demande. L'ouvrage démontre hors de tout doute possible que le chlorure de sodium agit négativement sur le milieu naturel, les voitures et les ouvrages routiers.

De nombreuses études réalisées tant aux Etats-Unis qu'en Ontario tendent vers une évidence similaire.

Le Service de l'environnement, au personnel pourtant trop restreint, de Transport-Québec, se refuse à nier que l'usage du sel de déglacage produit des

effets nuisibles à l'environnement. S'il ne fait pas d'effort pour l'affirmer, il n'en tente pas moins d'en évaluer les impacts, en particulier sur les plans d'eau et les eaux souterraines. Il envisage même de réaliser un modèle de prédiction qui soit à la fois réaliste et efficace et qui servira ensuite à l'établissement de normes d'utilisation ainsi qu'à l'instauration de mesures aptes à prévenir et empêcher la pollution.

Importance

L'urgence d'en arriver à identifier avec la plus grande précision possible l'action polluante du sel de déglacage s'impose au Québec du fait même de l'importance de son utilisation.

Bon an, mal an, le ministère des Transports québécois épand sur les autoroutes et autres voies publiques qu'il a la responsabilité de maintenir dégagées, environ 600,000 tonnes de sel.

A elle seule, la ville de Montréal en utilise 120,000 tonnes.

Dans la région immédiate de Québec, à l'exclusion de la Rive-Sud, 50,000 tonnes servent au déglacage des rues des principales municipalités.

Grosso modo, et pour l'ensemble du Québec, 1,200,000 tonnes servent à maintenir ouvertes à la circulation les diverses voies publiques qu'elles soient régionales, municipales ou provinciales.

Cette énorme quantité de sel provient de trois fournisseurs principaux: la Division des produits chimiques Domtar (Sifto) 480,000 tonnes; la Société canadienne de sel (Windsor) 480,000 tonnes et le Sel Iroquois, une filiale à Montréal de la société américaine International Salt, 240,000 tonnes.

Sifto exploite une mine à Goderich, en Ontario et une seconde aux Etats-Unis. Tout le sel vendu au Québec par cette entreprise provient de Goderich. Encore que, à ce qu'on nous dit, une quantité négligeable originerait d'Amherst, en Nouvelle-Ecosse.

Windsor, pour sa part, alimente l'est du Québec à même la mine de Pugwash, en Nouvelle-Ecosse, ce qui représente environ 55 pour 100 de ses ventes. Le reste, soit 45 pour 100, provient de Windsor, en Ontario.

Demain: un mal nécessaire

la page des lecteurs

Les handicapés visuels en ont long à dire sur le Centre Louis-Hébert

"Je ne serais pas solidaire de mes problèmes", selon une ergothérapeute du Centre Louis-Hébert de Québec. C'est en ces termes qu'elle affirmait sur les ondes de CKRL-MF, récemment, que nous, les handicapés visuels, avions peur de revendiquer nos droits. Cette affirmation, venant d'une spécialiste du milieu, me répugne profondément.

Ça me répugne parce que c'est méconnaître les personnes concernées. En général, les handicapés visuels n'aiment pas étaler leurs problèmes sur la place publique, surtout lorsque leurs opinions et leurs attitudes ne sont pas retenues par bon nombre de spécialistes en réadaptation.

Ça me répugne parce que j'ai l'impression qu'on souhaiterait que nous intervenions dans la querelle de clochers entre les ophtalmologistes et les optométristes pour sauver des "jobs".

Ça me répugne parce que l'ergothérapeute en question, et probablement certains autres spécialistes du Centre Louis-Hébert voudraient que nous demandions, en leur nom des investissements dans le gaspil-

lage de "fonds publics, à notre détriment.

Ça me répugne parce qu'il n'y a rien qui se passe au Centre Louis-Hébert. Allez passer une semaine et vous verrez. On peut compter, sur les doigts d'une seule main, les bénéficiaires qui ont accès au service d'une quinzaine de spécialistes pour une "pleine journée de travail".

Ça me répugne parce qu'on "STOP" les demandes d'admission sous prétexte qu'on veut exercer des pressions sur le ministère des Affaires sociales pour débloquent des projets et des fonds.

Ça me répugne parce que selon toutes évidences, on accepte surtout des cas "légers", parce qu'on veut faire "son" nom. On refuse les cas "lourds" parce qu'on ne saurait pas quoi en faire.

Ça me répugne parce qu'il n'y a qu'un seul spécialiste handicapé visuel en fonction au Centre Louis-Hébert. Ce n'est pas un procès d'intention aux voyants qui savent faire les choses, mais il est souvent salubre et très réconfortant pour un handicapé visuel en voie de

réadaptation de pouvoir échanger avec quelqu'un qui vit les mêmes problèmes.

Ça me répugne parce que, comme la majorité des handicapés visuels, j'avais espéré beaucoup du Centre Louis-Hébert. Si mes observations sont justes, la réadaptation des handicapés visuels coûte plus cher que la détention des criminels. Mais, ceux qui en ont le plus besoin, ne reçoivent aucun service.

Ça me répugne parce que le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec, association qui se prononce souvent en notre nom, est maintes fois discréditée par les gens de la réadaptation. Ils prétendent que nous sommes des "brailards" parce que nous revendiquons la participation aux politiques et aux décisions qui nous concernent.

Je suggère, en terminant, au ministère des Affaires sociales, avec la collaboration du vérificateur général du Québec, de faire enquête sur l'administration actuelle du Centre Louis-Hébert.

Claude Chatelain,
Charlesbourg

Le téléthon doit avoir des lendemains

Pour faire suite aux propos énoncés par Monsieur Denis Cantin et je cite textuellement: "Ce qu'il dit avoir retenu davantage c'est que les parents et les paralytiques cérébraux n'ont pas eu crainte de sortir leur problème en public pour l'exprimer." Monsieur Cantin, il vous faudrait revenir de la lune et analyser un peu ce qui s'est fait dans le passé. Les parents et leurs enfants sont sortis de leurs maisons depuis au moins 20 ans et ce n'est pas seulement depuis la journée du téléthon que l'Association de paralytiques cérébraux existe. Parce que l'école existe depuis de nombreuses années et je parlerai seulement de notre secteur Lac-St-Jean et je cite: l'école Jean Dequen. Le centre "La Villa des Lys". La corporation CE-DAP. La corporation Le Pas et sans oublier les Cours jeunes et adultes qui ont été dispensés à Alma et

pour tout le secteur, pendant une bonne dizaine d'années.

Toutes ces corporations s'auto-financent et c'est une grosse roue qui tourne et cela tournait bien avant que les téléthons existent, du bénévolat il y en a eu et nos paralytiques cérébraux sortaient et les parents aussi et ils en étaient très fiers. Et du travail il s'en est fait avant dimanche dernier. Mais ce à quoi je voudrais en venir: c'est que les personnes qui ont accepté d'aider les paralytiques cérébraux avec le téléthon c'est positif et pour cela je salue la population pour sa générosité et avec les moyens modernes importés des États-Unis c'est beaucoup plus rentable.

La formation d'une fondation dont les principes généraux sont à l'effet de n'utiliser que les revenus; ce qui assurerait l'autofinancement

de l'association et protégerait son capital. Ce qui serait à mon sens une première étape. Pensez-y \$3.000.000 à 10% ferait un revenu annuel de \$300.000 pour administrer la fédération provinciale et ses filiales. La fédération provinciale n'a jamais administré un tel budget.

Pour enchaîner, la journée du téléthon, il y a une dame qui est venue s'exprimer, elle était la mère d'un enfant handicapé et cette personne-là a réellement touché du doigt le fond du problème et je cite: "Aujourd'hui c'est le téléthon, mais demain moi et mon enfant nous serons encore seuls pour régler nos problèmes et là-dessus moi qui en ai deux, je ressentais exactement tout ce qu'elle n'a pas dit et permettez-moi de l'exprimer sans agressivité et sans amertume; mais tout simplement, lorsqu'une famille a un ou deux handicapés, la vie devient beaucoup plus compliquée, les moyens de se faire aider sont très difficiles pour toutes sortes de raisons.

Donc salutations sincères aux gens de la région avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler pendant de nombreuses années dans l'Association de paralytie cérébrale.

Yvonne Dallaire-Bhéret,
Alma, Québec.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Attristée par les résultats des dernières élections fédérales

Monsieur René Lévesque
Premier ministre du Québec

Je fais partie de la minorité de Québécois qui n'a pas "gagné" ses élections le 18 février dernier et bien que j'aie jusqu'à date considéré que ma façon de voter ne regardait que moi, je juge important à ce point-ci de dire pourquoi j'ai été aussi profondément attristée par le résultat du vote.

Le peuple québécois a reporté au pouvoir un parti qui y était au moment de la crise d'octobre '70. Et ce, au moment même où à travers les dédales des révélations de la Commission Keable, on se rend compte que nous avons été du moins partiellement abusés par certains policiers ou certaines "autorités" (on ne sait plus très bien) qui se sont permis de bafouer les libertés humaines les plus fondamentales. Or, je suis de l'avis de ceux qui pensent que chaque fois que les droits civils d'un individu sont lésés, c'est aussi ceux de toute une société qui le sont.

Entre les excès de la police provinciale "duplessiste" lors de la grève de l'amiante, par exemple, et ceux qu'on a autorisés au début des années '70, où est la différence? Si ce n'est que les droits de l'homme ont pu être encore plus bafoués grâce aux "progrès" de la bureaucratie et des outils de répression policière au service des intérêts politiques et financiers, au nom de la très élastique et (en cela même) dangereuse idée de "sécurité nationale" (cf. la devise publicitaire: "Le Canada, j'y suis, j'y reste pour ma

sécurité"). S'agit-il de sécurité ou de statu quo à tous les coûts, celui-là même du respect des opinions politiques et de la vie privée des citoyens?

Monsieur Lévesque, au moment où je vous ai élu, avec beaucoup d'autres, c'est que je pensais que ça changerait, et je l'espère encore, en dépit de tout ce qui nous indique que nous ne sommes pas maîtres chez nous et que d'énormes forces s'opposent à ce que nous le devenions. Mais, je me souviens d'avoir entendu à la radio américaine (CBS, je crois) au début d'octobre 1970 que les séparatistes avaient enlevé James Cross et d'avoir pensé alors qu'on confondait décidément tout.

Le soir du 18 février 1980, j'avais encore le goût de pleurer en écoutant certains auditeurs canadiens-français se réjouir de ce que ces résultats "tranquilliseront" les péquistes. C'est à en pleurer en effet de nous voir nous déchirer de l'intérieur, nous diviser en factions alors qu'il y a de l'opposition à revendire, venant de l'extérieur et voulant remettre le Québec à sa place. D'autres se chargeront bien de nous "tranquilliser", le cas échéant!

Je termine cette longue épître en unissant ma voix à celle de madame Violette Dubuc (lettres au Devoir, 22 février 1980) et à celle de monsieur Robert Talbot (la page des lecteurs, LE SOLEIL, 21 février 1980) pour demander que nous ne laissions pas faire les choses, que nous n'oublions pas si vite octobre '70, en pensant que l'oubli est une solution. Il ne s'agit pas de ven-

geance, il s'agit de vigilance. Il s'agit de savoir si des Québécois (policiers, citoyens etc...) ont été des pions dans un scénario concocté en haut lieu. Je ne vise pas pour ma part à identifier des coupables eux-mêmes probablement le jouet d'intérêts plus puissants, mais ce que je voudrais, c'est qu'on sache à qui nous donnons le pouvoir, à l'armée, aux corps policiers ou à des élus responsables et redevables à leurs électeurs.

Je voudrais qu'on prenne conscience des conséquences pour nos libertés individuelles d'excès aussi graves que l'ouverture du courrier, l'écoute électronique, l'infiltration par des agents provocateurs, la transmission de dossiers de renseignements. Nous pouvons tous être victimes d'abus un jour ou l'autre. C'est toute la confiance en nos institutions qui est en jeu et c'est un ferment de violence issue du désespoir. Pourquoi certains sont-ils encore en prison, si on ne sait pas s'ils ont été des instruments de ceux qui se promènent encore en liberté et qui ont favorisé une polarisation sociale au Québec? Vous souvient-il de la parade de la Saint-Jean de 1968, de l'épisode des vases chinois et de la boutade au sujet des hot dogs? Est-ce cela la fierté, redonner les clefs du pouvoir à celui qui nous a déjà si souvent manifesté du mépris sous prétexte que c'est un Canadien français? Un peu de coeur ajouté à "l'intelligence" ne nuit jamais. L'intelligence brute et la peur savamment instillée, on n'en a que faire en ce monde déjà trop sanglant.

Louise Lafontaine
Sainte-Foy

Des fumeurs incommodants

Monsieur le ministre Lazure,

J'attendais l'autobus à Sainte-Foy vers 5 heures dernièrement. Après avoir changé de siège 8 fois pour éviter d'être incommodée par des fumeurs, je n'ai plus eu le courage d'attendre davantage dans cette atmosphère polluée. Je me suis fait rembourser mon billet et j'ai pris un taxi.

Femmes enceintes, bébés, enfants, non-fumeurs, n'ont-ils pas le droit de respirer un air propre?

Je désire par cette lettre attirer votre attention sur l'injustice que constitue un tel état de chose.

Dans les très rares endroits où certaines mesures ont été adoptées, il n'est pas rare de voir les couloirs, les cafétérias ou les toilettes transformés en fumerie. Sur les avions et Air Canada bat tous les records à ce sujet, 3 ou 4 rangées de non-fumeurs sont systématiquement prises en sandwich entre des rangées de fumeurs!

Quand prendrez-vous des mesures pour qu'au moins dans les écoles, les hôpitaux, les transports publics, les gares, les épiceries, les

salles d'attente de médecins, chiro, dentistes etc... le droit à l'air pur des gens normaux soit respecté et que cessent de telles injustices.

Je suggère que lorsque c'est possible, il y ait pour les fumeurs des endroits très étanches qui soient prévus pour satisfaire leur vice. Je pense qu'un bonbon à base de nicotine devrait être mis sur le marché pour aider les fumeurs à

garder leur taux de nicotine au niveau désiré dans leur sang quand ils ne peuvent pas fumer.

Où en êtes-vous avec ce problème de la protection des non-fumeurs?

Veillez avoir l'obligeance de me répondre.

Jacqueline B. Lacroix
Saint-Georges, Beauce.

L'égalité morale avant toute chose

On entend de plus en plus parler du viol (physique) et on commence à réaliser ses effets négatifs. Certaines mesures concrètes sont prises en vue d'aider les victimes (la plupart des femmes). La femme doit constamment lutter afin de conserver son intégrité, pensons aux idées véhiculées par les dictionnaires Larousse et cie, dont voici quelques exemples:

— attrait: agréments extérieurs d'une femme;

— fauter: se laisser séduire, en parlant d'une fille, d'une femme;

— faveurs: marques d'amour qu'une femme donne à un homme.

Enfin, on écrit le sexe faible: les femmes; le sexe fort: les hommes, en indiquant que c'est du langage familier. Il est urgent d'abolir ces formules sexistes car l'égalité politique et civique des sexes implique l'égalité morale des sexes.

Denyse Bégin
Agathe Carrier

Choi
98.5 fm



Au doux milieu de Vous.
du Lundi au Vendredi
de 21h00 à 24h00

avec
Marie Laurin

Au rythme des saisons

du nouveau à Québec
Bienvenue
à notre distinguée clientèle...



Pour toutes vos réparations ou la fabrication de vos précieux accessoires de mariée.

Tel que le montage de chapeaux, avec ou sans voile, les parasols, diadèmes, mantilles, petit coussin, etc.

UN SERVICE PROMPT ET COURTOIS VOUS ATTEND AU:

SALON DU CHAPEAU

Suite 126, 764, St-Joseph est, Québec
Qué., G1K 3C4 (418) 524-5889

13%

intérêt annuel
Obligations
à échéance
de 1 an.

Compagnie
de Placements
Hypothécaires
Morguard
du Canada

TELEPHONE
M. Michel Ouellet
Evalueur Agréé
(418) 651-8770

2750 Chemin Ste. Foy
Suite 124
Québec, G1V 1V6
Membre de l'Assurance-
Dépôt du Canada
Membre de la Régie de l'Assurance-
Dépôt du Québec
Taux sujets à changement.

L'Est n'a pas à craindre de pénurie de gaz naturel

BROOKS, Alberta (d'après PC) — Bien qu'aucune pénurie de gaz naturel ne soit à craindre dans l'Est du Canada à la suite de l'explosion survenue, mardi soir, à l'Alberta Gas Trunk Line Co. Ltd,

le Conseil national de l'énergie à Ottawa a autorisé, hier, par mesure de précaution, l'importation quotidienne, jusqu'à 3 mars, de 173 millions de pieds cubes en provenance des États-Unis.

L'explosion s'est produite vers 18h, heure locale, près de la localité de Brooks, dans le sud-est de l'Alberta. Une quinzaine de familles vivant dans un rayon de trois km ont été évacuées.

Le compresseur principal de l'Alberta Gas Trunk Line Co. Ltd a été détruit, réduisant de deux tiers le flot de gaz naturel destiné à l'Est du Canada. C'était un "spectacle lunaire" et, dans certaines parties de la Saskatchewan et du Montana (États-Unis), on pouvait voir les flammes qui s'élevaient haut dans le ciel.

Deux mécaniciens du poste situé à une quarantaine de kilomètres au nord-est de Brooks - ont été transportés à l'hôpital souffrant de légères brûlures.

Dans un communiqué publié hier, la société déclare que le gaz naturel est pompé actuellement à travers d'autres gazoducs de la région environnante au rythme de 700 millions de pieds cubes par jour.

Le flot normal à destination de l'Est du Canada - près de 3 milliards de pieds cubes par jour - devrait pouvoir reprendre aujourd'hui.

Le gaz naturel de l'Alberta Gas Trunk parvient en Ontario et au Québec à travers la TransCanada PipeLines, seul

Cause inconnue

Selon un porte-parole de la compagnie, on ignore encore la cause du sinistre qui a "détruit ou endommagé" des pompes, un centre de contrôle, un entrepôt auxiliaire et une serre à la Princess Compressor Station.

De même, trois des quatre conduites qui acheminent le gaz vers l'Est ont subi des dégâts importants.

L'incendie s'est déclaré à 18h (heure locale). Il a été suivi de deux explosions: la première à 18h30 et la seconde à 19h40. Les flammes, réfléchies par les nuages, étaient visibles à 400 km à la ronde.

La GRC a bouclé la région dans un rayon de 20 km du lieu de l'explosion et a évacué les habitants vivant dans un rayon de 3 km. On ignore quand ils seront autorisés à rentrer chez eux.

Mineurs traqués à 3,350 pieds sous terre par un incendie; aucun blessé

VISCOUNT, Saskatchewan (d'après UPC) — Vingt et un mineurs ont été emprisonnés pendant plus de cinq heures dans une mine de potasse, hier, jusqu'à ce que l'incendie qui ravageait un camion-citerne à 3,350 pieds sous terre ne se soit éteint de

lui-même. Personne n'a été blessé.

Selon le gérant de la mine, M. John Kalment, il n'y a pas eu de blessé parce que les travailleurs à la mine de potasse Central Canada Ltd, située à 60 kilomètres à l'est de Saskatoon, ont simple-

ment suivi les procédures d'urgence.

L'explosion s'est produite de bonne heure, hier. Quatre mineurs qui se trouvaient tout près se sont sauvés immédiatement et les deux camionneurs qui s'en sont tirés indemnes ont alerté les 21 autres mineurs qui travaillaient plus bas dans la mine.

Le plus grand danger provenait des gaz volatiles que

libère normalement l'exploitation de la mine.

La mine a été aérée le

Autres réfugiés au pays

SINGAPOUR (PC) — Le Canada accueillera un groupe de réfugiés, qui ont été confinés près d'un mois à l'intérieur d'un cargo à Singapour.

reste de la journée et le travail devait reprendre, aujourd'hui, a ajouté M. Kalment.

Les porte-parole de l'ambassade canadienne ont indiqué que dix des 24 réfugiés gagneront le Canada d'ici les trois prochains mois. Ils ont tous de la famille au Canada.

Suspects libérés

MONTREAL (d'après PC) — Après interrogatoire, la police a relâché deux femmes et trois hommes arrêtés, lundi soir, en rapport avec le meurtre du garde Raymond Vince, de la compagnie Brink's.

Le constable Normand Couillard, de la police de Montréal, a dit, hier, qu'il n'y avait pas eu d'autres arrestations et que l'enquête se poursuivait.

Vince, âgé de 55 ans, a été atteint de coups de feu à la poitrine et à l'épaule alors qu'avec son compagnon, il retournait au camion blindé de la compagnie après avoir effectué une tournée normale à Place Bonaventure.

La mort de l'agent de la Brink's a été constatée à son arrivée à l'hôpital.

TOUJOURS BONNE TABLE!

Salades ou soufflés, barbecue ou buffet... Holiday Inn s'y connaît. Si vous préférez quelque chose de plus original, nous nous ferons un plaisir de relever le défi. Holiday Inn organise plus de réunions sociales ou d'affaires que quiconque au Canada. Alors, n'hésitez pas! Remettez vous-en aux experts, et nous vous régalerons de tant de bonnes choses que vous reviendrez nous voir!

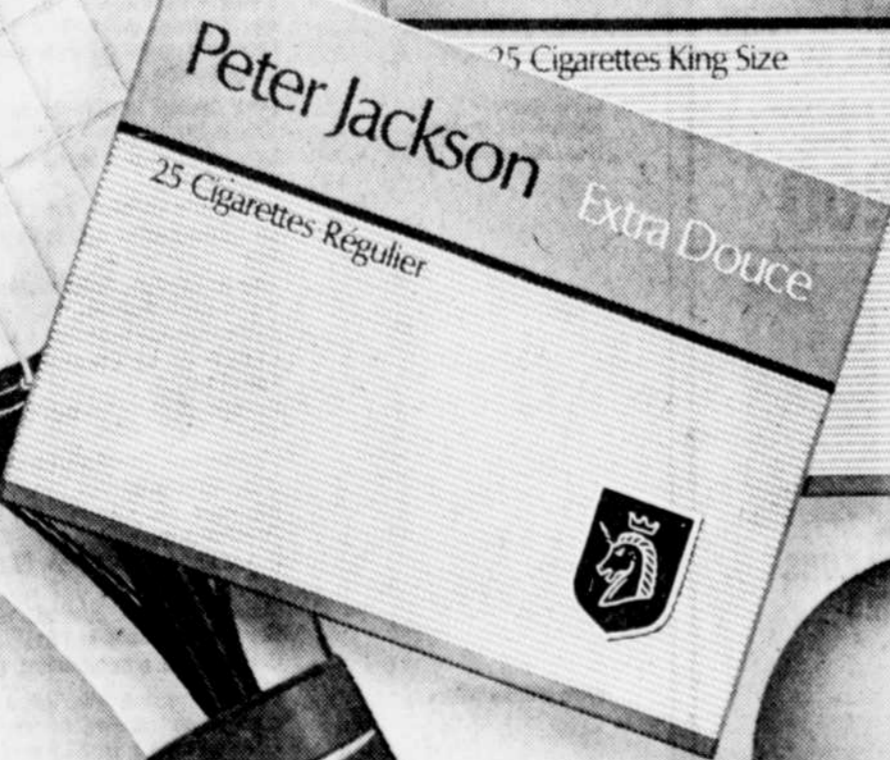
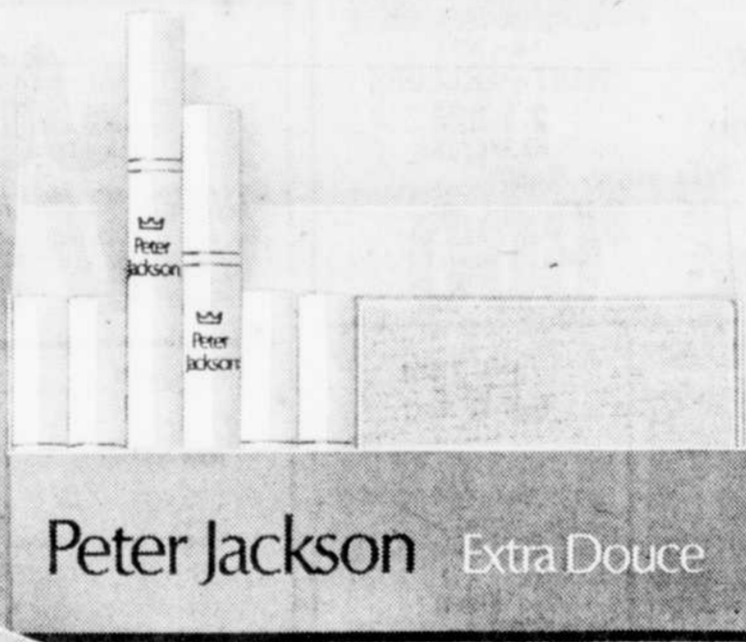
Holiday Inn

Quebec Centre Ville 395 Rue de la Couronne, Québec Telephone 647-2611

Quebec-St. Foy 3225 Hochelaga, Ste. Foy Telephone 653-4901

Une extra douce avec autant de goût, c'est étonnant!

Il y a des goûts qui ne s'improvisent pas. Ainsi le goût de Peter Jackson Extra Douce. Une juste satisfaction.



AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette — Formats King Size & régulier: "goudron" 7mg, nicotine 7mg.

MOTEL METROPOLE
5225, boul. Métropolitain est (sortie 77) Montréal
9.00 PAR PERSONNE OCCUPATION DOUBLE
RES.: (514) 322-8640
Mme Pierrette Gingras

Ne fais pas cette tête-là, ma poule. Si tu ne peux pas pondre, nous adopterons un oeuf...
M. Lecoq
Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!
6/36

Dans votre intérêt

Le Montréal Trust répond à vos questions.

"Serait-il avantageux que mon conjoint ait un REÉR à son nom?"

"Ma femme fait du travail bénévole pour un organisme de charité et n'a donc aucun revenu imposable. Serait-il avantageux qu'elle ait un REÉR à son nom, étant donné que je participe déjà moi-même à un REÉR?"

Dans des cas semblables, lorsqu'il y a écart entre les revenus gagnés des conjoints, il est avantageux que celui dont le revenu est plus élevé souscrive au régime du conjoint dont le revenu est moindre. L'un des principaux avantages, c'est que, à l'échéance, le revenu de retraite provenant d'un REÉR est imposable entre les mains du titulaire du régime.

Dans votre cas, si le revenu imposable est réparti entre vous et votre femme, vous pouvez tous les deux profiter d'une exemption annuelle de \$1000 au titre du revenu de retraite. De plus, vous pouvez profiter de taux d'imposition moins élevés lorsque chacun déclare un revenu de retraite. Donc, à vous deux, vous aurez, à votre retraite, un revenu après impôts beaucoup plus élevé.

Par ailleurs, il faut vous rappeler que le total des versements que vous faites ne doit jamais dépasser le montant maximal auquel vous avez droit personnellement. Il faudra aussi ne pas oublier que si vous ou votre femme voulez désenregistrer le régime sans le convertir en rente de retraite, les retraits seront ajoutés à votre revenu et imposés en conséquence (à concurrence

des versements faits dans l'année où le régime est désenregistré et au cours des deux années précédentes). Bien entendu, selon la loi, tout l'argent que vous versez dans le régime enregistré au nom de votre femme lui appartient en propre.

Il est bien évident que les circonstances sont différentes pour chaque couple. Au Montréal Trust, nous serons heureux de vous expliquer comment un régime d'épargne-retraite enregistré au nom de votre conjoint peut aussi vous convenir.

Contributions maximales au REÉR

"Quel est le montant maximal que je peux verser annuellement dans un régime enregistré d'épargne-retraite?"

Vous ne dites pas si vous êtes déjà membre d'un régime de retraite chez votre employeur. Si c'est le cas, vos versements à un REÉR ne doivent pas excéder \$3500 par année, compte tenu de vos cotisations au régime de votre employeur, ou 20% de votre revenu annuel gagné (le montant le moins élevé des deux).

Si vous n'êtes pas membre d'un régime de retraite (ou d'un régime de participation différée aux bénéfices), vous pouvez verser jusqu'à \$5500 ou 20% de votre revenu annuel gagné (le montant le moins élevé des deux).

Si vous avez des questions à poser, écrivez-nous, appelez-nous ou venez nous voir à l'adresse ci-dessous.

475, rue St-Amable
Québec, Québec
G1R 5E4
529-8841

Montréal Trust
Chez nous, vos intérêts sont bien servis.

En face du parlement, 24 jets d'eau dans les futurs "jardins"

par Paul BENNETT

Ce ne sont pas un ou deux, mais bien 24 jets d'eau, d'une hauteur variant entre 10 et 30 pieds, qui jailliront des quatre bassins en cascades dont la construction est prévue en face de l'hôtel du gouvernement, entre la porte du Sauvage (aujourd'hui porte de l'Amérindien) et le rond-point de l'autoroute Dufferin.

C'est ce qui ressort des plans détaillés du projet d'aménagement des abords du parlement, dont LE SOLEIL a pu prendre connaissance, hier, au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Les travaux, dont le coût est évalué à environ \$1,4 million pour cette première phase, doivent en principe débiter ces jours-ci. Le projet, conçu par la firme Fernet et Bergevin, de Québec, vise à transformer les terrains

entourant l'édifice du parlement en "jardins publics" interdits à la circulation automobile.

En plus de la construction de quatre bassins en enfilade et de fontaines, le projet prévoit la construction d'un escalier ornemental en granit menant à la porte centrale du parlement et la construction d'allées latérales, également pavées en granit, de chaque côté des bassins. Les chemins d'accès à la porte centrale seront fermés et éventuellement recouverts de gazon.

Fontaines

Le plan détaillé prévoit d'abord la construction de quatre bassins en enfilade, légèrement dénivélés les uns par rapport aux autres. La dimension des bassins diminue à mesure que l'on s'éloigne du monument de l'Amérindien vers l'autoroute Dufferin.

Le plus grand aura 13 mètres de long (environ 42 pieds) par neuf mètres de large, le plus petit 9,6 mètres de long par 9 mètres de large. Leur forme est semi-circulaire, le matériau utilisé, du granit, provenant, semble-t-il de Saint-Marc-des-Carrières.

Chaque bassin sera équipé de six pompes submergées, trois d'un côté du bassin et trois de l'autre, pouvant projeter l'eau jusqu'à une hauteur de 30 pieds. La hauteur des jets diminue toutefois à mesure que l'on s'éloigne du monument de l'Amérindien, respectant la dénivellation du terrain. Les bassins et les fontaines seront illuminés le soir.

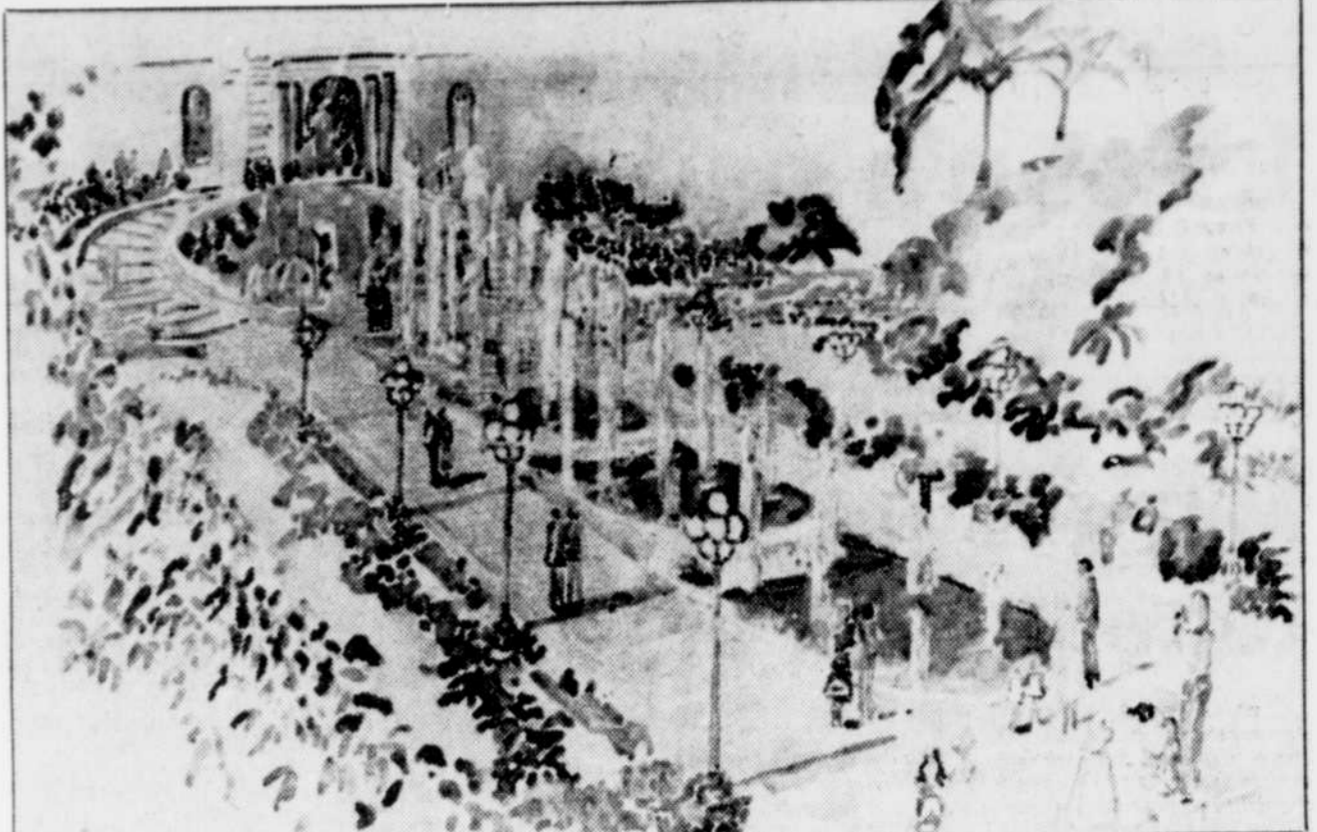
Le système de pompage, de même que le système d'éclairage, seront situés sous la butte qui, derrière le monument de l'Amérindien, mène à la porte centrale de l'édifice du parlement.

Cette butte, qui est actuellement asphaltée pour permettre aux automobiles de débarquer les passagers devant la porte centrale, sera transformée en escalier ornemental. Les marches seront en granit rose et gris et les pavés seront disposés de telle sorte à former des motifs de fleurs de lys.

Le même revêtement de granit servira pour orner les deux allées latérales, de chaque côté des bassins. Ces allées, qui mèneront des abords de l'autoroute Dufferin jusqu'à l'escalier ornemental, auront chacune 5,6 mètres de largeur.

La petite rue Sainte-Julie, face au parlement entre Grande-Allée et l'édifice de la bibliothèque, sera fermée à la circulation et recouverte de gazon. Le monument de l'Amérindien et le bassin qui l'entoure seront simplement restaurés. On ajoutera toutefois quelques jets d'eau.

Enfin, l'éclairage de la façade du parlement, dont la pierre a récemment été nettoyée, se fera à la fois par le moyen de projecteurs situés sur les pelouses et d'autres projecteurs situés dans les niches, derrière les statues des personnages historiques qui y surveilleront sans doute, impassibles, le spectacle continué des jets d'eau! Six mois par année seulement, puis-que les fontaines ne gicleront pas en hiver, évidemment!



Un aperçu de ce que deviendront les abords du parlement si le projet d'aménagement se réalise. On distingue les 24 jets d'eau dans les quatre bassins.

La contestation retarde la signature du contrat

par Paul BENNETT

Le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement des abords de l'hôtel du gouvernement, sur la colline parlementaire, n'est pas encore signé.

Même si le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Mme Jocelyne Ouellette, annonçait récemment l'adjudication du contrat pour la phase I des travaux, la levée de boucliers provoquée par l'annonce de ce projet retarde la signature du contrat.

Après le Comité des citoyens du Vieux-Québec qui, en fin de semaine dernière, dénonçait l'ensemble du projet, voici que le Comité consultatif du Vieux-Québec, un organisme chargé de conseil-

ler la ville de Québec en matière de protection du patrimoine, a elle aussi fait connaître son opposition au projet des Travaux publics.

Le comité consultatif réunit des groupes aussi disparates que la Chambre de commerce de Québec, des groupes d'hommes d'affaires du Vieux-Québec, des architectes, des urbanistes, la Société historique de Québec, le Conseil de la culture de la région de Québec, le Comité des citoyens du Vieux-Québec, etc.

Lors d'une réunion tenue lundi dernier, le comité a pris connaissance des plans détaillés du projet, qui prévoit entre autres la construction de bassins et de fontaines face à la porte centrale du parlement.

Selon divers participants à la rencontre, le comité a été unanime à condamner ce projet que certains ont qualifié de "grottesque", d'autres d'inutilement "grandiose", d'autres enfin de "projet de république de bananes".

Les membres du comité ont trouvé que le coût du projet,

évalué à \$1,4 million pour la première phase, était exorbitant compte tenu de la période économique difficile que traverse le Québec et des besoins plus importants qui existent ailleurs.

On s'est également attaqué au fait que la vocation de "parc public" que le ministre des Travaux publics veut donner aux abords du parlement va à l'encontre de sa fonction "historique" de place publique.

Les membres du comité se sont aussi élevés contre le fait que le ministre Ouellette les avait mis devant un fait accompli, sans même que le ministre des Affaires culturelles ou les autorités municipales aient été consultés.

Par ailleurs, LE SOLEIL a appris que la division des permis de la ville de Québec avait émis, dès novembre dernier, un permis au ministère des Travaux publics pour qu'il puisse procéder aux travaux. Apparemment, cette demande de permis aurait échappé à l'œil vigilant des fonctionnaires municipaux chargés de la protection du patrimoine.

On sait que l'exécution des travaux a été confiée tout récemment à la firme Poudrier et Boulet, de l'Ancienne-Lorette, et que la mise en chantier doit normalement débiter d'ici peu.

Toutefois, la signature du contrat a été retardée à la demande du ministre des Affaires culturelles, dont le directeur général du patrimoine, M. Bernard Ouimet, doit rencontrer aujourd'hui les fonctionnaires des Travaux publics.

Une partie du terrain sur lequel doivent être effectués les travaux est en effet située dans l'aire de protection de l'arrondissement historique du Vieux-Québec et l'autorisation du ministre des Affaires culturelles est nécessaire pour pouvoir y entreprendre les travaux projetés.

L'hôtel du gouvernement (l'édifice "A") n'est pas classé monument historique, puisqu'il est de pratique courante de ne pas classer les édifices appartenant au gouvernement. On présume sans doute que la propriété par le gouvernement est un gage suffisant de protection!



L'allée principale du parlement, menant à la "porte du Sauvage" telle que nous la montre cette photo prise au début des années 60 à partir du rond-point. Les choses n'ont pas tellement changé depuis.

SPECIALS DE LA SEMAINE

<p>ALPAGE FL - 4000 CASSETTOPHONE Système dolby, réglage de sortie variable Prix sugg. '350" SPECIAL \$290</p>	<p>PANASONIC TR - 822 T.V. NOIR ET BLANC 12", AC/DC Prix sugg. '169" SPECIAL \$130</p>	<p>JVC LA - 11 TABLE TOURNANTE COURROIE RS - 5 RECEPTEUR AM/FM 25 WATTS - CANAL Prix sugg. '740" SPECIAL \$600</p>	<p>JVC SK - 60011 HAUT-PARLEURS 2 VOIES 50 WATTS Prix sugg. '740" SPECIAL \$600</p>
<p>PANASONIC SE - 2519 MODULAIRE AM/FM, CASSETTE PHONO HAUT-PARLEURS Prix sugg. '429" SPECIAL \$359</p>	<p>SONY DRS-3 ECOUTEURS STEREO Prix sugg. '39" SPECIAL \$34⁵⁰</p>	<p>LLOYD'S L-600 TELECOULEUR 20 PCES Prix sugg. '669" SPECIAL \$479</p>	<p>JVC KDA-2 CASSETTOPHONE DOLBY Prix sugg. '225" SPECIAL \$200</p>
<p>LLOYD'S V-162 RADIO CASS. STEREO AC/DC Prix sugg. '179" SPECIAL \$145</p>	<p>JVC LA-11 TABLE TOURNANTE AS-3 AMPLIFICATEUR JTY-22 SYNTONISATEUR Prix sugg. '820" SPECIAL L'ENSEMBLE \$749</p>	<p>JVC SS-960 HAUT-PARLEURS 2 VOIES Prix sugg. '820" SPECIAL L'ENSEMBLE \$749</p>	

PLAN MISE DE CÔTÉ **681-8165**

2323 BOUL. DU VERSANT NORD

LE 5 MARS

JOURNÉE DU FRANÇAIS

<p>Pourquoi? Permettre aux participants de faire une évaluation de leur connaissance du français et les inciter à se perfectionner.</p>	<p>Pour qui? Pour TOUS! Cadres, employés de bureau, fonctionnaires, professeurs, étudiants, personnes au foyer etc.</p>
<p>En quoi cela consiste-t-il?</p>	<p>En une évaluation d'une durée d'environ une heure, préparée par l'équipe de CAFE (cours autodidactique de français écrit) de l'Université de Montréal. L'examen comprend 100 questions accompagnées de réponses à choix multiples. Les participants reçoivent personnellement leur résultat et un corrigé de l'examen.</p>
<p>Où et quand? régions de Québec, Hull, Rimouski</p>	<p>Pour faciliter la participation, l'examen a lieu dans différents endroits. À Québec: Université Laval, Faculté des sciences, salle Pouliot, 11h30 et 13h GEGEP de Limoilou, local 1104, 12h et 14h La Laurentienne, 500 la Grande Allée est, 11h30 et 16h Ville de Ste-Foy, 1000 route de l'Église, Centre communautaire, 9h30 et 14h Assurance-Vie Desjardins, Lévis, 10h et 14h GEGEP de La Pocatière, salles 904, 905 et 906, 14h et 19h30 Collège de la région de l'Amiante, local 4032, 10h et 14h Vachon Inc., Ste-Marie de Beauce, salle 211, 15h GOUVERNEMENT: Ministère du Revenu, Ste-Foy, 10h30 et 15h15. Réservé aux employés R.A.M.Q., 1125, Chemin St-Louis, Sillery, 11h30, 13h et 15h Ministère de la Justice, 1200 route de l'Église, Ste-Foy, 9h, 13h30 et 15h Complexe G, amphithéâtre, 11h30 et 13h30</p>
<p>Frais d'inscription:</p>	<p>\$4 par personne. Inscription sur place. Chacun des participants recevra un exemplaire du cahier LE FRANÇAIS AU BUREAU offert par l'Office de la langue française. Prix de présence.</p>
<p>Prix:</p>	<p>Offerts par l'Office de la langue française: Premier prix: \$500 Deuxième prix: \$250 Troisième prix: \$100 (5) Ces prix seront remis lors d'une conférence de presse qui aura lieu le 19 avril 1980. * En cas d'égalité dans les résultats, les prix seront partagés.</p>

L'Association nationale des secrétaires (internationales)
Section de Québec
Section de Rimouski
Section de Hull

Goldbloom touché par l'attitude du gouvernement PQ

par J.-Claude RIVARD
L'ancien ministre québécois Victor C. Goldbloom, qui ne cache pas ses couleurs politiques (il est toujours libéral et fédéraliste), a ren-

du hommage, hier, au gouvernement du Parti québécois pour l'ouverture d'esprit et la compréhension dont il fait preuve, depuis le 15 novembre 1976, à l'égard des Juifs du Québec.

rées comme étant "d'intérêt public", au Québec.

Le dialogue

A l'heure où de jeunes Juifs québécois expriment

publiquement leur détermination de vivre au Québec et en français ("Décision 80") et à l'heure même où la fonction publique québécoise annonce son intention d'offrir de l'emploi aux membres des minorités ethniques, notamment aux Juifs, on sent l'éclatement d'un climat de compréhension et de dialogue, dit M. Goldbloom.

"Nous sommes loin de l'époque où les diverses minorités ne se rencontraient pas et où il n'y avait pas de dialogue. Elle achève cette époque où, par crainte de pressions en vue de conversions, les enfants d'un groupe minoritaire devaient fréquenter des écoles séparées à cause de facteurs religieux."

Il croit même que la société québécoise a acquis une telle ouverture d'esprit qu'elle pourra bientôt accepter l'ouverture d'écoles fréquentées par des enfants de diverses confessions religieuses.

Il admet que le problème qui a éclaté, à l'école Notre-Dame-des-Neiges, à Montréal, est une question controversée et délicate. Mais il n'est pas sûr que la chose

puisse se répéter ailleurs. Beaucoup de parents sont convaincus que leurs enfants peuvent recevoir avec enrichissement l'enseignement dispensé par une école multiconfessionnelle, sans danger pour leurs convictions religieuses.

Il parle notamment de cette expérience heureuse connue à l'école Maimonides, à Montréal, où des Juifs francophones, émigrés d'Afrique du Nord, ont reçu l'enseignement avec des enfants de milieu catholique, depuis le niveau primaire jusqu'au secondaire.

Révolution tranquille

La révolution québécoise en matière d'éducation fut une révolution tranquille, alors qu'elle fut violente et tumultueuse dans d'autres pays. Il en sera de même pour la révolution du nationalisme québécois, affirme M. Goldbloom.

Les Juifs québécois ont eu peur, en 1976, notamment sous l'influence de la presse anglophone du Québec qui leur a fourni une vue faussée de la réalité. Ils réalisent

maintenant que le nationalisme québécois diffère du nationalisme exprimé dans d'autres pays du monde.

"La communauté juive prend une meilleure connaissance de la langue française, du Québec. On s'oriente vers une meilleure participation.

Il y a de l'accueil. Je suis encouragé par ce que je constate aujourd'hui", déclare en substance M. Goldbloom.

Il rend hommage aux nouveaux scribes de la presse anglophone, les Clift, les Fraser, les Johnson et les Clé-

roux; leur plume traduit une image beaucoup plus fidèle de la réalité.

"Aujourd'hui, malheureusement de façon tardive, la situation s'améliore; nous apprenons à vivre ensemble et non pas comme deux solitudes", conclut-il.

Aucune pénurie d'essence aux E.-U.

Il n'y a pas de pénurie d'essence aux États-Unis et l'on n'en prévoit pas pour un certain temps, mais les prix des différentes sortes de carburant montent en flèche.

Le communiqué émis par le Club automobile du Québec précise que le prix moyen du gallon d'essence, entre le 15 janvier et le 15 février, s'est accru de 7,2 cents.

Le gallon américain, plus petit d'un cinquième que le canadien, vaut en moyenne \$1,171 pour l'essence ordinaire, \$1,21 pour le sans plomb et \$1,222 pour la super.

Aux libre-service, les prix sont \$1,138, \$1,182 et \$1,196.

Au Mississippi, le carburant coûte le plus cher et, au Texas, le moins.

LE SOLEIL

Désirez-vous recevoir tous les jours à votre porte, à heure fixe? CE SOIR, VOUS AVEZ JUSQU'À 19:30 POUR VOUS ABONNER, COMPOSEZ 647-3333 NOUS NOUS OCCUPERONS DU RESTE!



Le Soleil, Jean Vallières Victor GOLDBLOOM

LE REER SANS FRAIS

■ Un régime enregistré d'épargne-retraite n'entraînant absolument aucuns frais.

■ Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre présent REER à notre régime.

■ Option Épargne à 12 1/2 %, passible d'une révision trimestrielle.

12 1/2 %
annuellement pour 5 ans GARANTI

■ Écrivez, téléphonez (à frais virés) ou passez à notre succursale pour obtenir une brochure de 16 pages et un nécessaire REER.

Heures d'affaires prolongées Du 28 au 29 fév. — 9:00-9:00

■ Québec: 1135, Chemin Saint-Louis (418) 681-0277

Montréal: (514) 282-1880

Ottawa: (613) 238-6084

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Sears

- Place Fleur de Lys
- Place Laurier
- Galeries Chagnon

Veston piqué pour dames

Choix de 3 modèles et 2 confections: polyester/coton, nylon satiné acétate. Vous pouvez le porter avec un pyjama ou comme un veston pour le lit, ou bien avec un pantalon, jupe ou robe.

Choix de modèles:

- En satin piqué ouvert devant \$23
- En satin piqué fermé sur le côté \$25
- En coton piqué fermé devant \$20

Tailles: P.M.G.

Lingerie pour dames — Rayon 38



Grand défilé de Mode PRINTEMPS-ÉTÉ

Centre Municipal des Congrès mardi, le 25 mars

Billets en vente au service aux clients de nos trois magasins.

Simpsons-Sears Limitée



le hamburger de luxe

Voici le hamburger de luxe. C'est le **teenburger A&W**.

Nous l'appelons « de luxe » parce qu'il contient tellement d'éléments, que les compétiteurs doivent s'y mettre à plusieurs pour tenter de l'imiter.

Son prix? Allons donc... c'est un luxe que tout le monde a le moyen de se payer.



l'important c'est d'être différent

DANS LE CHOIX ET LA QUALITÉ

Les restaurants A&W appartiennent à des Québécois.

Le Mémorial du Québec

La petite Geneviève Lapointe, 8 ans, du 4009 rue de la Scie, à Cap-Rouge, a reçu, cette semaine, les trois premiers volumes du Mémorial du Québec qu'elle a gagné le dernier jour du Carnaval, à place des Arts (place Royale). Ce jour-là, les éditions du Mémorial devaient aussi remettre une collection pareille à la reine du Carnaval.



Le Soleil, Jacques Deschênes
Geneviève Lapointe.

Le Mémorial du Québec est une collection qui sera, un jour, composée de huit volumes, mais dont seulement trois sont actuellement en circulation. Les cinq autres viendront s'ajouter au fur et à la mesure qu'ils seront disponibles et cette disponibilité se concrétisera dans les prochaines semaines si l'on en croit **Thérèse Mongeau** qui représente à Québec "Les éditions du Mémorial".

Mon collègue Régis Tremblay a qualifié cette collection, lors de son lancement, de "fabuleuse encyclopédie sur l'histoire du Québec". Le premier ministre René Lévesque devait déclarer, le même jour: "C'est extraordinaire, attrayant et instructif... c'est une des façons les plus agréables et les plus décontractantes de lire ce qui se passe chez nous".

Moi aussi, j'ai pu lire un de ces volumes et je suis emballé. L'idée de publier au Québec une encyclopédie sur l'histoire du Québec nous vient de... Nouvelle Calédonie, dans le Pacifique sud.

Le seul problème de cette encyclopédie, c'est que vous ne pouvez pas vous la procurer en librairie. Vous devez l'acheter d'un vendeur itinérant comme c'était le cas autrefois avec l'Encyclopédie de la jeunesse. C'est une collection qui coûte cher, mais elle en vaut le prix.

On n'a plus les avocats...

On n'a plus les avocats que l'on avait. Le Jeune Barreau de Québec, dont les bureaux sont au palais de justice, 12 rue Saint-Louis, à Québec, vient d'expédier au chroniqueur judiciaire du SOLEIL, Marcel Collard, un communiqué de presse que nous avons reçu mardi midi, au SOLEIL.

L'enveloppe était ainsi adressée: M. Marcel Collard, Tribune de la presse judiciaire, 390 Saint-Vallier est, Québec.

Les avocats du Jeune Barreau sont trop jeunes pour savoir que la

Tribune de la presse judiciaire est sise dans le sous-sol du palais de justice de Québec, près des toilettes, du bureau de poste et du magasin, au 12 rue Saint-Louis. En d'autres termes, les bureaux de la presse judiciaire sont à la même adresse que ceux du Jeune Barreau. Il ne sert donc à rien d'envoyer votre correspondance au SOLEIL puisqu'il nous faut, de notre côté, la renvoyer au palais de justice d'où elle vient.

Comme je vous le disais au début de cette note: "On n'a plus les avocats que l'on avait".

Mon carnet mondain

Cosmogonie d'Urantia

Tous les lecteurs de la cosmogonie d'Urantia qui désiraient faire partie d'un groupe d'étude sont invités à communiquer à 683-9864. Comme vous pouvez le constater ce groupe d'étude ne s'adresse qu'à des esprits avertis... dans le genre que j'appelle "mes flyés". A titre d'exemple, sachez que le ou la dénommée d'Urantia c'est, tout simplement, notre bonne vieille planète terre.

Salon de la femme

Le promoteur du Salon de la femme, M. Jean-Pierre Bertrand, était fier de présenter à la presse, cette semaine, lors d'une conférence qu'il tenait au Gabriella Bar, les membres de l'exécutif de l'Association des exposants du Salon de la femme de Québec qui sont: **Francine Boutet**, présidente; **Francine Lortie**, vice-présidente; **Denis Renaud**, secrétaire-trésorier; et enfin, **Lucette Duquet**, **Ginette Maupu**, **Jacqueline Paquet** et **Raymond Boucher**, tous directeurs... ou plutôt directrices.

Atelier-galerie Fontaine

L'atelier-galerie Fontaine vient de recevoir du ministère de l'Éducation, à titre expérimental, un permis d'enseignement professionnel qui lui permettra d'offrir un cours d'agent de galerie d'art. La même galerie vient également de recevoir une subvention de \$29,100 pour la production de biens et de services culturels. (C'est large à mon goût comme définition).

Michel Mordret rides again

Michel Mordret, un bonhomme très connu dans le domaine des voyages à Québec (il a travaillé pour plusieurs agences), a décidé de créer sa propre agence: "L'agen-

ce de voyage Michel Mordret". Il a pignon sur rue, place d'Youville.

Merci Canada

Pierre Tremblay était, récemment et par un heureux hasard, l'invité d'honneur du huitième carnaval de Northampton, dans le Massachusetts. A cause des événements récents au Moyen-Orient, la fête avait comme thème: "Merci Canada". Pierre Tremblay, ce grand fédéraliste, représentait donc le Canada, le Carnaval de Québec, la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain et peut-être aussi un peu Pierre Tremblay Publicité. Puisqu'il coiffe plusieurs chapeaux, c'est lui qui devait couronner le roi du carnaval. A Northampton en effet, ils ont des ducs et un roi plutôt que des duchesses et une reine.

Les "bearings"

La semaine dernière, je vous mentionnais que la compagnie General Bearing Service Limitée aurait avantage à adopter un nom à consonance plus francophone. D'autres l'ont fait puisque Jacques Harvey, le patron de Harvey Bearing Service Inc., de Sainte-Foy, s'annonce maintenant sous la raison sociale de Service de roulement Harvey Inc. Donc, c'est faisable.

Vie à deux

Le CLSC Laurentien informe la population de l'Ancienne-Lorette, de Sainte-Foy (quartier Laurentien) et de Saint-Augustin qu'il offrira, demain, samedi et dimanche, une session intensive de sensibilisation à la vie à deux. Vous aurez plus d'information en téléphonant à Christiane Lafontaine: 872-0881.

Une Française

Veuve depuis six ans et âgée de 45 ans, Nadine Dudin cherche un correspondant de nationalité canadienne qui, comme elle, est isolé, seul, sans famille, éprouvé par les circonstances, etc. Vous voyez le genre! Si la chose vous intéresse, communiquez avec elle à Fondremand, 70190, Rioz, France.



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

Québec-Washington

Saviez-vous que le Club automobile de Québec ne peut pas vous émettre un chèque de remboursement sans passer par... Washington. Je l'ai appris à mes dépens, cette semaine, lorsque je me suis présenté au siège social de cette compagnie d'assurance sans but lucratif, dont les bureaux sont situés dans l'ancien magasin Pollack, à Sainte-Foy.

En fin de semaine dernière, je revenais de Montréal avec ma famille dans ma vieille Buick 1973 de 73,000 milles (une 73-73 comme dirait l'ami Michel) quand, soudainement, la "grosse" (c'est une familiale de 2.5 tonnes) perdit le souffle le long de l'autoroute. C'était un dimanche soir et le remorquage devait me coûter \$35. Ce n'est pas grave, me dis-je, je suis membre en règle du Club automobile.

Mardi après-midi donc, je me

présente devant madame Lise Tellier, du Club automobile, facture en main. Première déception: Mme Tellier m'annonce que le club ne rembourse que \$10. Deuxième déception, le remboursement ne me parviendra que dans un mois parce que la facture doit être envoyée à Washington où sont centralisées toutes les données de tous les clubs automobiles de l'Amérique du Nord.

Alors là, je ne marche plus. Si je prends la peine de me présenter en personne au Club automobile, celui-ci pourrait au moins se donner la peine de me rembourser sur-le-champ. Il n'y a pas de raison que j'attende un mois — après Washington par-dessus le marché — pour être remboursé de l'argent que l'on me doit. Si on a l'habitude de travailler de cette façon au "club", que l'on change l'habitude. Un mode de gestion, ça s'améliore.

Le Pailleur gagne

L'année dernière, à pareille date, le restaurant Le Pailleur du Château Bonne Entente entreprenait une série de soupers gastronomiques saisonniers et j'avais alors écrit que la direction de l'hôtel devrait tenir le coup pendant un an si elle voulait acquérir de la sorte ses lettres de noblesse. Aujourd'hui, c'est gagné.

Le 22 mars, le restaurant Le Pailleur débute sa deuxième série de quatre repas gastronomiques annuels par un menu gastronomique printanier de onze services dont neuf seront arrosés d'une boisson alcoolique, le tout pour \$30 par personne, taxe et service inclus "Non c'est pas cher!" L'an dernier, un menu semblable demandait, au début de l'année, un investissement de \$50 et, à la fin de l'année, un déboursé de \$60.

Au menu ce soir-là: Pineau des Charentes Pellisson, champignons

farci et blanc d'Anjou, consommé au porto Normandie, crêpe de fruits de mer gratinée et Pradel Rosé, le trou Dumont Calvabec, le gigot d'agneau la Bordelaise et légumes printaniers, salade de cresson et vichy, plateau de fromages La Lichette, la Bavaroise et Côteaux Champenois, pastille de Tire, café expresso, liqueur d'amandes et chocolat.

Si vous n'avez jamais assisté à un souper du genre, les repas gastronomiques saisonniers du Le Pailleur sont une bonne école. Il ne faudrait pas cependant que ces repas, offerts à des prix très abordables, soient tellement fréquentés qu'il faille servir des centaines de clients. La gastronomie a le malheur d'être habituellement inversement proportionnelle au nombre de convives quand on dépasse la cinquantaine. Le Pailleur devra donc limiter ses invitations.

Louison reste bien dans la tradition!

En vous présentant ce modèle d'un extrême raffinement. Sur un beau chiffon-dacron, une grosse guipure en pointe sur le corsage accentue la finesse de la taille et met en valeur l'ampleur de la jupe, qui s'épanouit en traîne. 7 à 13 ans. \$250.00

La mode de la mariée sur votre écran

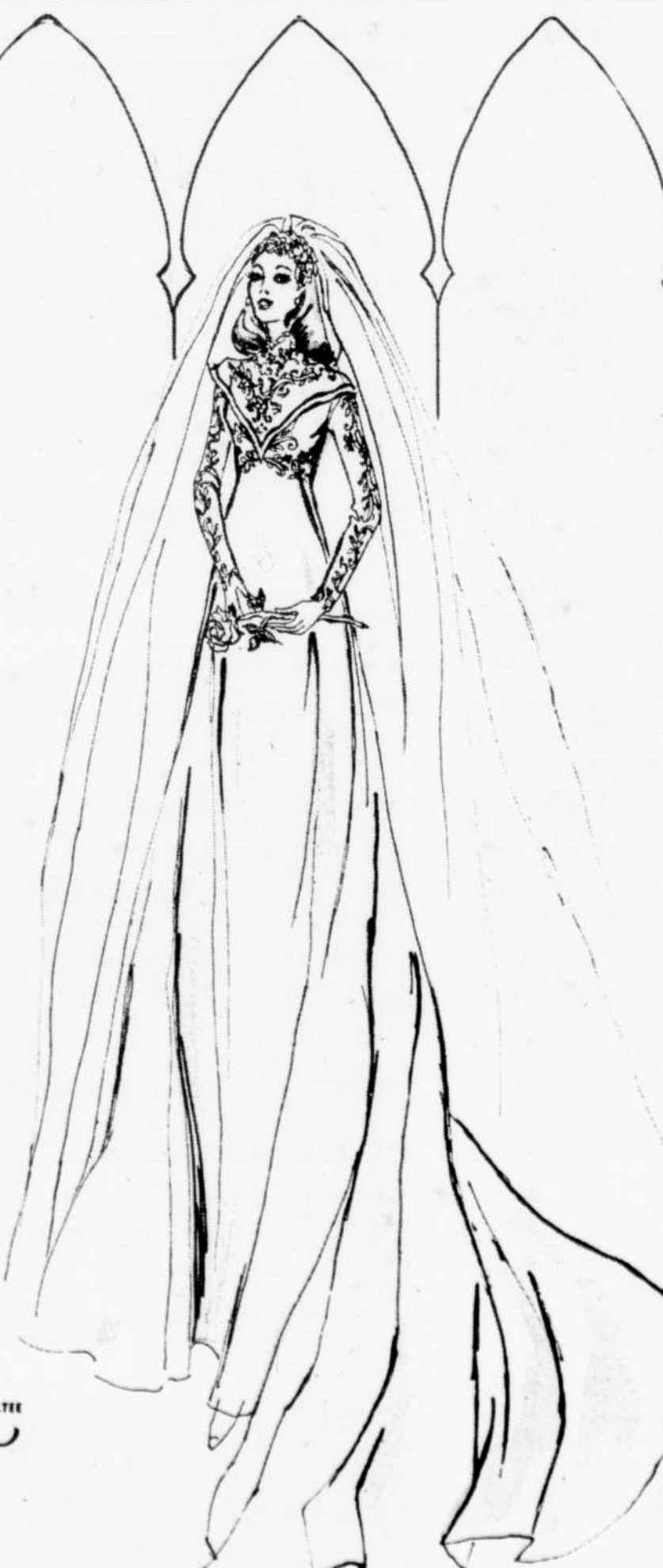
Québec - CFCM-TV
17h45 (le dimanche)

Rivière-du-Loup - CIMT-TV
17h50 (le dimanche)

Jonquière - CKRS-TV
18h25 (le samedi)

LOUSON LTD

275, St Joseph est, Québec
(entre Dorchester et Caron)



Entre propriétaires et locataires...

Quand on s'en parle clairement, on s'entend!

C'est facile d'arriver à une entente entre propriétaires et locataires. Une bonne rencontre, une discussion amicale et la question est souvent vite réglée.

Nous vous invitons à bien vous informer et à négocier ouvertement. C'est le meilleur moyen d'en arriver à une entente équitable. Si vous éprouvez des difficultés, la Commission des loyers peut vous aider. Elle informe les propriétaires et les locataires de leurs droits, de leurs obligations et de leurs recours. Elle peut aussi intervenir en dernier ressort pour régler un différend.

C'est donc le temps de renégocier les baux. Bonne négociation et bonne entente.

**Gouvernement du Québec
Commission des loyers**

Voici la liste des bureaux de la Commission des loyers de la région:

<p>BEAUPORT Service des loisirs 577, avenue Royale Tél.: (418) 643-5200 Les lundis, 9h à 16h</p>	<p>LIMOILOU Paroisse St-Paul Apôtre, salle paroissiale 2110, 8e Avenue Tél.: (418) 643-5200 Les jeudis, 18h30 à 21h30</p>
<p>LORETTEVILLE Hôtel de Ville 305, rue Racine Tél.: (418) 643-5200 Les mardis, 9h à 16h</p>	<p>STE-FOY Centre Communautaire 990, Place de Ville Tél.: (418) 643-5200 Les mercredis, 9h à 16h</p>
<p>STE-ANNE-DE-BEAUPRE Hôtel de Ville 9336, avenue Royale Tél.: (418) 435-3861 Les 1er et 3e jeudis, 9h à 16h</p>	<p>ST-SAUVEUR C.L.S.C. 388, rue St-Vallier ouest Tél.: (418) 643-5200 Les lundis, 18h30 à 21h30</p>
<p>LEVIS 51, rue Bélair Tél.: (418) 833-5224 Ouvert du lundi au vendredi, 8h30 à 16h30</p>	<p>QUEBEC 1291, boul. Charest ouest Tél.: (418) 643-5200 Ouvert du lundi au vendredi, 8h30 à 16h30</p>

Nous assumons les frais d'appel interurbain.

Pour connaître les autres bureaux de la Commission, veuillez consulter votre journal local.

Parc-auto: les syndiqués ont entériné l'entente

par Michel CORBEIL

Les 8.000 usagers des stationnements du gouvernement, situés dans la haute ville de Québec et de Sainte-Foy, n'ont plus à craindre qu'un débrayage des employés de la Société parc-auto ne les prive de leur place dans les parcs automobiles.

Les 93 employés de stationnement de la société ont

accepté à 65 pour 100 les termes d'un nouveau contrat de travail, lors d'une assemblée générale, tenue mardi en soirée, à Québec.

"Il y a eu certaines prises de bec entre les membres, rapporte le président du syndicat des employés de stationnement de la Société parc-auto, M. Gérard Audet. Mais, l'assemblée a finalement adopté la proposition de règlement recommandée

par l'exécutif syndical."

La société gère 32 parcs pour automobiles dans la région de Québec. 90 pour 100 des places sont louées aux fonctionnaires du gouvernement provincial. Les stationnements étant situés près des édifices "H" et "G", près du palais de justice, ou encore, à proximité des édifices Delta, à Sainte-Foy.

La nouvelle convention col-

lective des travailleurs est valide pour deux ans. Elle prévoit des augmentations salariales de 11 pour 100, la première année, et de 10 pour 100, la seconde année. Un montant forfaitaire s'ajoute à la hausse de traitement durant la première tranche du contrat. De l'avis de M. Audet, les syndiqués n'ont pas fait de gains spectaculaires du côté des clauses normatives.

Les employés avaient acquis le droit de grève le 29 janvier. Une grève du zèle avait provoqué un embouteillage monstre sur la colline parlementaire, le 8 février.

Le FBI enquête jusqu'au Québec sur la prostitution

UPI et Le Soleil

Les agents du Federal Bureau of Investigation (le FBI) des États-Unis et les policiers de la ville de Boston ont frappé au cœur d'un réseau de prostitution opérant à partir de Boston, mais ayant des ramifications à travers toute l'Amérique, y compris le Québec.

Mardi, la sûreté municipa-

le de Boston a arrêté William P. Foley, un prétendu politicien local soupçonné d'être la tête dirigeante du réseau. Au moment de son arrestation, M. Foley s'est identifié comme étant un psychologue.

Le FBI aurait ainsi démasqué un gang de la prostitution oeuvrant dans les principales villes du Canada et des États-Unis. Les enquêteurs

ont confisqué des bobines de film, de l'équipement pour enregistrer les conversations et des reçus... pour les cartes de crédit, dans une perquisition à Boston.

Les services des relations de la Sûreté du Québec, à Montréal et à Québec, n'étaient pas en mesure, hier, de préciser la nature des enquêtes menées au Québec.



SOLDE DE PAPIER TEXTURE RABAIS DE 25%

**SUR TOUS LES MOTIFS
DES CATALOGUES EN MAGASIN**

FAITES VOTRE CHOIX, DANS LES APPLIQUES VELOURS,
MOTIFS MÉTALLISÉS, VINYLE SOLIDE AU FINI UNI
OU TEXTURE ET AUSSI MOTIFS IMPRIMÉS

Notre personnel expérimenté vous assistera
dans le choix de votre décoration qui
reflétera une note personnelle.

**À CE PRIX D'AUBAINE
VOUS VOUDREZ DÉCORER
PLUSIEURS PIÈCES**

30

%
SUR
PAPIER
PEINT
EN MAIN

**18 MOTIFS
DIFFÉRENTS**

A

1.99

LE BOLT

FIN DE LA VENTE LE 1er MARS

Ouvert du
lundi au
mercredi de
8h30 à m. à
5h30 p.m.
Jeudi et
vendredi de
8h30 à m. à
9h. p.m.
Samedi de 9h
à m. à 5h. p.m.



PEINTURE • PAPIER PEINT
2945, BOUL. HAMEL OUEST, Québec

Sears

AVIS A LA CLIENTELE

Dans notre annonce du Soleil de mardi 26 février, à la page C8, R/9 la toupie #24 003, guide de bord #24 084 et jeu de mèches #24 189 ne sont pas disponibles avant quelques jours pour des raisons hors de notre contrôle mais nous prenons les commandes.

Simpsons-Sears Limitée

ACHETONS et VENDONS OR ET ARGENT

Payons comptant sur place, pour argenterie, bagues, bracelets, montres, chaînes, etc. Egalement timbres et monnaie olympique de tous pays.

Toute quantité acceptée

BIJOUTERIE

lujak

1935, boul. Masson
CENTRE D'ACHATS
CARREFOUR LES SAULES, Les Saules, Québec.
Tél.: 872-5912



CSN CONSTRUCTION NEGOCIATIONS SECTEUR-CONSTRUCTION

Les Employeurs de la construction cherchent à vous diviser en accordant \$0.30 d'augmentation à certains métiers qui ont signé des ententes moindres que ce que vous aviez déjà. La CSN Construction a la ferme intention de continuer à se battre pour qu'aucune discrimination ne soit faite à ses membres et que le \$0.30 l'heure soit applicable immédiatement à tous les travailleurs de la construction. Nous n'accepterons jamais que les heures de travail soient fixées par les employeurs quand bon leur semblera; EX: 10 heures par jour dans les 24 logements et moins et ce à n'importe quel moment de la journée.

La CSN Construction n'acceptera jamais que ses membres soient poursuivis par l'O.C.Q. de \$50 à \$100 si l'ouvrier ne donne pas à son employeur un avis d'une journée complète de travail avant de quitter son emploi.

Nous continuerons à négocier pour tous les travailleurs une formule de sécurité d'emploi et de sécurité au travail.

Pour le \$0.30 l'heure, la CSN Construction a déposé une plainte selon l'article (42) de la loi des relations du travail dans l'industrie de la construction à l'Honorable Pierre Marc Johnson, ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre contre l'Association des Entrepreneurs en Construction du Québec.

Nous sommes croyablement informés et nous avons raison de croire que plusieurs dispositions du chapitre V11 du Bill 290 ont été ouvertement violées le ou vers le 11e jour de février 1980. En particulier, la personne ci-haut nommée et ses représentants ont violé les dispositions du Bill 290 dans les circonstances suivantes:

En émettant une directive à leurs membres qui équivaut à de l'intimidation. Le salarié ou les salariés de l'Association de salariés intéressés ont subi un dommage et une lésion graves dont ils demandent par la présente, pleine et entière réparation et compensation.

En conséquence, il est demandé à l'Honorable Pierre Marc Johnson, ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre de donner suite immédiatement et sans délai à cette plainte en appliquant les mécanismes de redressement prévus à la loi des relations du travail dans l'industrie de la construction.

La CSN Construction va continuer à défendre les travailleurs pour qu'ils obtiennent l'indexation du coût de la vie plus 2% d'enrichissement pour la prochaine convention.

LES PRIORITES DE LA CSN CONSTRUCTION SONT:

1. Disparition des articles qui sont inférieurs à l'ancien Décret en particulier les 24 logements.
2. Que le mot "POSTE" soit défini de façon à ce que le salarié puisse réintégrer son travail suivant son rang d'embauche après une maladie, accident, absence pour activité syndicale ou à la suite d'un grief.
3. Que les mises à pied soient faites suivant le rang d'embauche des salariés.
4. Que les Employeurs en Construction n'embauchent pas d'artisans.
5. Modification à la cause d'arbitrage en particulier sur les pouvoirs de l'arbitre et les mesures disciplinaires imposées par un tiers.
6. Diminution des heures de travail dans l'excavation et les travaux routiers.
7. Indexation des salaires au coût de la vie.
8. La sécurité physique.
9. Pour les vacances, avoir les mêmes dispositions que les hommes de ligne (re: problèmes d'assurance-chômage).
10. Le deuxième homme pour les grutiers, soit le retour aux conditions établies en 1973.
11. Le problème du transport à la Baie James et sur les chantiers éloignés; les sorties du chantier à tous les 45 jours; le temps de transport de la cafétéria pour se rendre au travail rémunéré.



*Syndicat des Travailleurs de la Construction
de Québec (CSN)*



le travail

par Georges ANGERS

Bell réagit

Bell Canada a réagi hier à la déclaration de guerre du Congrès du travail du Canada en émettant un communiqué dans lequel elle se déclare prête à reprendre les négociations. L'ouverture de Bell à négocier a été formulée dans les termes suivants: "Bell Canada a fait savoir aujourd'hui qu'il pourrait y avoir reprise des pourparlers entre la compagnie et le STCC si le syndicat reconnaissait qu'à ce stade, les négociations doivent porter sur ce qu'il a toujours prétendu être les principaux points du litige. Bell croit comprendre que ce sont la rétroactivité et les vacances, deux problèmes qui, a-t-on dit, ont conduit les membres du syndicat à rejeter l'offre de la compagnie. Bell est persuadée qu'il y aurait moyen d'en arriver à une entente si on discutait ces questions dans un esprit ouvert, c'est-à-dire dominant-donnant".

La CSN peut profiter du conflit à l'Auberge

L'Auberge des Gouverneurs de Ste-Foy a rouvert ses portes hier après dix mois de conflit qui ont permis à la CSN de se donner une certaine crédibilité auprès des employés du secteur de l'hôtellerie et aux propriétaires de l'entreprise d'effectuer certains travaux de rénovation. La signature de la nouvelle convention collective des 103 employés syndiqués de l'hôtel s'est faite lundi soir après deux semaines de difficultés portant sur le protocole de retour au travail. C'est avec un peu de nostalgie que les syndiqués ont abandonné leur ligne de piquetage mais l'atmosphère de ce retour au travail était néanmoins décrite comme bonne. La signature de cette convention collective, qui a coûté quelques centaines de milliers de dollars à la CSN et à ses membres, a été commentée avec une fierté évidente par le responsable de l'organisation pour la centrale à Québec, M. Claude Girard. "De nombreux travailleurs de l'hôtellerie, notamment à Québec et à Montréal, avaient les yeux rivés sur cette négociation pour savoir s'il valait la peine de se libérer du local 31 de l'Union internationale des employés de motel, hôtel et bars (FTQ)", a-t-il déclaré au lendemain de la signature de la convention collective à l'Auberge des Gouverneurs de Ste-Foy. Cette convention, a-t-il ajouté, servira de plancher aux négociations pour les employés des Holiday Inn de Québec, de l'Auberge des Gouverneurs de Rimouski ainsi que du Meridien à Montréal. Dans la guerre de maraudage que se sont déclarées la CSN et la FTQ, il serait cependant surprenant que la FTQ reste muette.

Chez MacDonald's

Le commissaire Robert Tremblay du ministère du Travail du Québec entend aujourd'hui la requête en accréditation déposée par le syndicat des travailleurs de MacDonald's à Shawinigan. Le commissaire devra également statuer sur deux plaintes de congédiement pour activités syndicales reliées à la même demande d'accréditation. Cette demande d'accréditation, une première mondiale, avait été déposée par le syndicat, affilié à la CSN, le 17 août 1979 et agréée en septembre dernier. L'employeur, les Entreprises Peter Vasil Limitee, avait cependant contesté l'octroi de l'accréditation d'où la comparution aujourd'hui devant le commissaire-enquêteur du ministère du Travail.

Cégeps: le débloccage se fait attendre

(PC) — Les cours n'ont toujours pas repris dans 21 cégeps au Québec bien que les négociations se poursuivent avec intensité entre le gouvernement et les 2.300 employés de soutien en grève depuis plus d'un mois.

Hier, le principal négociateur patronal, M. Lucien Bouchard, a fait son rapport sur l'état des négociations au ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui l'a lui-même soumis au Conseil des ministres.

Les pourparlers ont repris en après-midi et on indiquait, de part et d'autre, qu'on ne peut parler de débloccage bien que l'on se soit rapproché sur certains points en litige.

Le gouvernement a déjà fait savoir qu'il n'a pas l'intention de recourir à un décret pour forcer le retour au travail de ces syndiqués affiliés à la CSN. Cependant, il faudra sans doute faire de la récupération (prolonger la

session), si le conflit ne se règle pas bientôt.

Les étudiants

Des étudiants de deux cégeps de Montréal viennent d'amorcer un mouvement de mobilisation afin de faire comprendre au gouvernement qu'il doit accélérer le processus des négociations avec les employés de soutien.

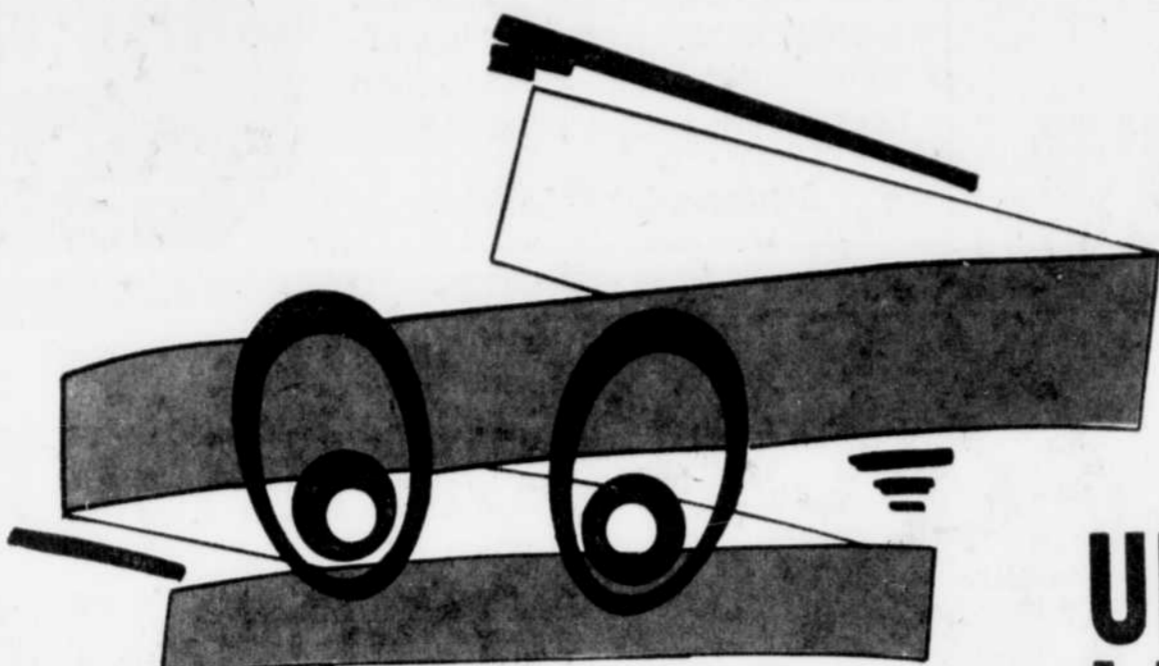
Pour se faire entendre, les étudiants du cégep de Rosemont ont obtenu que l'Asso-

ciation nationale des étudiants du Québec (ANEQ) coordonne la mobilisation provinciale. On songe même à aller manifester devant l'Assemblée nationale, la semaine prochaine.

Si la grève se prolonge, les étudiants craignent de ne pouvoir se trouver un emploi d'été, parce qu'ils devront compléter leur année scolaire pendant que les étudiants des écoles secondaires et des universités prendront les emplois disponibles.

Par ailleurs, la conférence des recteurs et principaux des universités québécoises a fait savoir qu'en raison du conflit, la date limite pour la réception des demandes d'admissions dans les universités québécoises est reportée au 10 mars.

Les étudiants doivent s'adresser directement au bureau du registraire des différents universités pour obtenir un formulaire de demande d'admission.



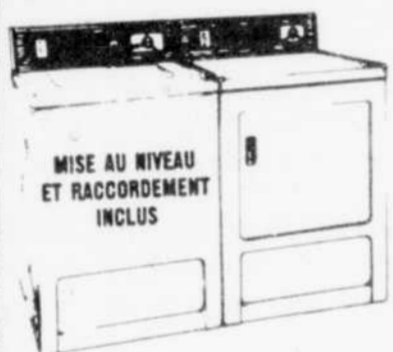
En plus du prix Cyclone, Gaston paie la taxe de 8% pour vous sur les meubles, cuisinières, réfrigérateurs, lave-vaisselle et congélateurs.

PROFITEZ DES PRIX CYCLONE SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN.

CYCLONE G.L.80

UN GRAND COUP DANS LES PRIX!

GASTON LEVESQUE VOUS OFFRE LE 25e CYCLONE DE SON HISTOIRE, C'EST UN VERITABLE RAZ DE MAREE! PROFITEZ DES PRIX CYCLONE... DES RABAIS IMBATTABLES A QUEBEC.



MISE AU NIVEAU ET RACCORDEMENT INCLUS

ROY

WDS-18 & DTS-11 Laveuse et sècheuse automatiques Perfection. Cuve de 18 lb. Minuterie à 3 cycles "normal", "trous infroissables", "tricot et linge délicat". Sélecteur de niveaux d'eau. Minuterie de séchage à 3 cycles et 3 températures. Filtrage à charge facile d'accès. Puissant moteur électrique.

PRIX CYCLONE SERVICE INCLUS



ensemble colonial



ROY CUISINIÈRE

Modèle 30" • Éléments de surface amovibles • Horloge et minuterie.

PRIX CYCLONE



ROY REFRIGÉRATEUR

Sans givre • 16,4 pi. cu. • Garde-viande • Compartiment à beurre à 3 températures.

PRIX CYCLONE



ROY LAVE-VAISSELLE

Trois programmes de lavage. Cuve finition porcelaine. Trois niveaux de lavage. Broyeur d'aliments mous.

PRIX CYCLONE



SERVICE INCLUS

MENAGE COLONIAL 3 PIECES

\$2,200⁰⁰

et Gaston paie la taxe pour vous

SFD-16 REFRIGÉRATEUR-CONGÉLATEUR



GARANTIE 10 ANS SUR LE MOTEUR

182 pi. cu.

\$759

(et Gaston paie la taxe) SERVICE INCLUS

PRIX CYCLONE 16.1 pi. cu.

\$649

CR-383 CUISINIÈRE APOLLO DE 30"



PRIX CYCLONE \$559

(et Gaston paie la taxe) SERVICE INCLUS

Four à nettoyage facile. Ploque chauffante en vitro-céramique. Horloge numérique et minuterie. Mise en route de four - Cuisson - Réchaud. Thermomètre garde-rôti.

WDS-18 LAVEUSE AUTOMATIQUE



PRIX CYCLONE \$389

(et Gaston paie la taxe) SERVICE INCLUS

Perfection. Cuve de 18 livres. Minuterie à 4 cycles. Sélecteur de niveaux d'eau. Transmission ultra-robuste. Or seulement. Raccords inclus.

MS-700 FOUR MICRO-ONDES



Minuterie numérique allant jusqu'à 60 minutes; contrôle d'intensité réglable à l'infini; puissance variable de 90 à 650 watts; capacité de four: 1,14 pi. cu.; tablette du four scellée, en vitro-céramique, facile à nettoyer.

PRIX CYCLONE \$459⁹⁵

(et Gaston paie la taxe) SERVICE INCLUS



FUTURS COUPLES PROFITEZ DES PRIX DE LA VENTE CYCLONE POUR CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT

GASTON PAIE LA TAXE POUR VOUS-12 MOIS D'ENTREPOSAGE GRATUIT



Membre de la Corporation des marchands de meubles du Québec



GASTON Levesque INC.



100, RUE CHABOT, 205, ROUSSEAU 101, BEAUCAGE, VILLE VANIER. TEL.: 683-3471